

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière  
du vendredi 14 janvier 2000

Plenaire vergadering  
van vrijdag 14 januari 2000

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	338
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De Mme Fatiha Saïdi à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant le suivi par la Région du déroulement des opérations de régularisation des sans-papiers	338
— De M. Stéphane de Lobkowicz à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant l'abbatage d'arbres en Forêt de Soignes	339
— De Mme Brigitte Grouwels à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant le traitement et enlèvement des mâchefers dans l'incinérateur de Neder-over-Heembeek	340
— Question d'actualité jointe de M. Sven Gatz concernant le transport de scories de combustion provenant du four de Neder-over-Heembeek	340
— De Mme Brigitte Grouwels à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant les amendes perçues par la STIB	342

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	338
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van mevrouw Fatiha Saïdi aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende de bewaking van het verloop van de procedure voor de regularisatie van de illegalen door het gewest	338
— Van de heer Stéphane de Lobkowicz aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende het vellen van bomen in het Zoniënwoud	339
— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende de behandeling en verwijdering van de ovenslakken in de afvalverbrandingsoven van Neder-over-Heembeek	340
— Toegevoegde dringende vraag van de heer Sven Gatz betreffende het vervoer van verbrandingsresten uit de oven van Neder-over-Heembeek	340
— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende de boetes geïnd door de MIVB	342
	335

	Pages		Blz.
ORDRE DES TRAVAUX	342	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	342
INTERPELLATION:		INTERPELLATIE:	
— De M. Joël Riguelle à MM. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la régression permanente de Bruxelles dans les classements internationaux et l'absence de véritable politique de soutien économique à l'industrie touristique »	343	— Van de heer Joël Riguelle tot de heren Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de voortdurende achteruitgang van Brussel in de internationaal rangschikkingen en het ontbreken van een echt beleid inzake economische steun aan de toeristische bedrijvigheid »	343
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Joël Riguelle, Erik Arckens et Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement	343	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Joël Riguelle, Erik Arckens en Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting	343
VOTES NOMINATIFS:		NAAMSTEMMINGEN:	
— Vote réservé et vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 relative à la conservation de la faune sauvage et à la chasse (nos A-34/1 et 2- SO 1999)	348	— Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 29 augustus 1991 betreffende de bescherming van de wilde fauna en betreffende de jacht (nrs. A-34/1 en 2- GZ 1999)	348
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De Mme Françoise Bertieaux à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'accès aux quais de métro »	350	— Van mevrouw Françoise Bertieaux aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de toegang tot de perrons in de metro »	350
— De M. Benoît Cerexhe à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les manquements observés dans le chef de l'exécutif en matière de renouvellement des conseils d'administration de certains paragonaux »	351	— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het in gebreke blijven van de regering met betrekking tot de vernieuwing van de raden van bestuur van bepaalde pararegionale instellingen »	351
— De Mme Béatrice Fraiteur à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le degré de concertation entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional bruxellois à propos de la lutte contre les nuisances sonores »	352	— Van mevrouw Béatrice Fraiteur aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het overleg tussen de federale Regering en de Brusselse Hoofdstedelijke Regering met betrekking tot de strijd tegen geluidshinder »	352

Séance plénière du vendredi 14 janvier 2000  
Plenaire vergadering van vrijdag 14 januari 2000

	Pages		Blz.
— De M. Philippe Debry à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «un avenant à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale»	353	— Van de heer Philippe Debry aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «een aanhangsel bij het samenwerkingsakkoord tussen de federale Staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest»	353
— De Sven Gatz à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «le projet du ministre fédéral de l'Intérieur d'agrandir les zones de police»	355	— Van de heer Sven Gatz aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «de plannen van de federale minister van Binnenlandse Zaken om de politiezones te vergroten»	355
— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «l'édition, dans le cadre de son inscription sur la liste du patrimoine mondial, d'un livre sur la Grand-Place publié uniquement en français»	356	— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «de uitgave van een boek over de Grote Markt in het kader van de klassering van deze plaats als werelderfgoed, dat uitsluitend in het Frans zal worden gepubliceerd»	356
— De M. Marc Cools à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «la concrétisation des itinéraires cyclistes régionaux»	357	— Van de heer Marc Cools aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de concrete uitvoering van de gewestelijke fietsroutes»	357
— De M. Jan Béghin à MM. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Mobilité, de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, concernant «la création de parkings de dissuasion le long de la ligne de métro 1B en direction de l'hôpital Erasme»	358	— Van de heer Jan Béghin aan de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Mobiliteit, Openbaar Ambt, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «het aanleggen van overstap-parkings langs de metrolijn 1B naar Erasmus»	358
— De Mme Béatrice Fraiteur à Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant «l'indisponibilité de l'Agence régionale pour la Propreté au lendemain des festivités publiques ayant salué le passage à l'an 2000»	359	— Van mevrouw Béatrice Fraiteur aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende «het in gebreke blijven van het GAN na de feesten ter gelegenheid van de eeuwwisseling»	359
— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant «les problèmes auxquels sont confrontés les membres du personnel de Bruxelles-Propreté en matière de sécurité sociale»	360	— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende «de problemen inzake sociale zekerheid waarmee de personeelsleden van Net Brussel geconfronteerd worden»	360

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE  
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 35.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 14 janvier 2000 (*après-midi*).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 14 januari 2000 (*namiddag*) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGDEN

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence: M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat, Mme Isabelle Emmery, MM. Rudi Vervoort, Eric André, secrétaire d'Etat, Walter Vandenbossche.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris, mevrouw Isabelle Emmery, de heren Rudi Vervoort, Eric André, staatssecretaris, Walter Vandenbossche.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME FATIHA SAIDI A M. JACQUESSIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR «LE SUIVI PAR LA REGION DU DEROULEMENT DES OPERATIONS DE REGULARISATION DES SANS-PAPIERS»

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW FATIHA SAIDI TOT DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER «DE BEWAKING VAN HET VERLOOP VAN DE PROCEDURE VOOR DE REGULARISATIE VAN DE ILLEGALEN DOOR HET GEWEST»

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Saïdi pour poser sa question.

**Mme Fatiha Saïdi.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues des partis démocratiques, la procédure de régularisation a débuté ce lundi 10 janvier 2000. Vous savez mieux que moi combien la régularisation des personnes en situation de clandestinité ou d'illégalité soulève de multiples défis. Il s'agit de lutter contre la traite des êtres humains, contre le travail au noir et de sortir de l'ombre des personnes appelées à devenir de véritables interlocuteurs du corps politique et des pouvoirs publics.

Depuis lundi, nos parlementaires et nos conseillers communaux suivent attentivement le processus mis en œuvre. Si la situation est relativement satisfaisante nous déplorons cependant quelques couacs sur le terrain. Le Centre pour l'égalité des chances a adressé une lettre au ministre de l'Intérieur faisant état de quelques dysfonctionnements, notamment en ce qui concerne des fonctionnaires qui se permettent d'émettre un avis négatif sur le dossier qui va être introduit par le candidat sur la base d'informations peu fiables ou peu rigoureuses.

La procédure de régularisation est sans aucun doute une compétence fédérale. Il est néanmoins légitime de se demander si la Région envisage d'aider, de manière ponctuelle, les associations assistant les sans-papiers dans leur démarche, ou, le cas échéant, de participer à d'autres initiatives allant dans ce sens.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

**M. Jacques Simonet,** ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je ne rappellerai pas à Mme Saïdi les dispositions en la matière contenues dans les articles 123 ou 133 de la loi communale. Il revient au collègue des bourgmestre et échevins ou au bourgmestre, dans le cadre des missions confiées à chacune de ces instances, d'exécuter les lois et règlements. La Région se borne à assurer une tutelle consistant en un contrôle *a posteriori* de la légalité des actes posés par les autorités communales. Par conséquent, nous ne pouvons pas imposer un certain nombre de mesures aux communes dans l'optique d'une meilleure exécution des dispositions légales et réglementaires dans cette matière en relevant pas des compétences régionales.

J'ai, moi aussi, entendu des propos selon lesquels un certain nombre de couacs se seraient produits dans les communes. Je me suis rendu, ces jours derniers, dans certains bureaux d'accueil à la population, notamment dans ma commune et à Molenbeek-Saint-Jean. En ce qui me concerne, je n'ai pas constaté le moindre problème mais nous pourrions, le cas échéant, sur la base des cas signalés par Mme Saïdi, attirer l'attention des autorités communales sur les améliorations à apporter dans le cadre des procédures d'accueil des demandeurs de régularisation.

Je n'étais pas au courant de la démarche du Centre pour l'égalité des chances. Je n'ai eu de contact ni avec M. Léman ni avec M. Cornil. A ce stade, c'est, me semble-t-il, essentiellement le ministre fédéral de l'Intérieur qui peut se saisir d'un

dossier et, le cas échéant, intervenir auprès des communes qui auraient connu soit des difficultés d'application, soit des «couacs», pour reprendre votre expression. C'est essentiellement le fédéral qui peut apporter une aide logistique aux communes qui sont en charge de l'accueil des demandeurs à la régularisation.

Cela dit, même s'il n'appartient pas légalement à la Région bruxelloise de prendre des initiatives en ce sens, j'ai déjà eu des contacts, *in tempore non suspecto* notamment avant même le vote de la loi, avec mon collègue wallon en charge de l'Aide aux pouvoirs locaux, M. Sevrin. Nous sommes tout à fait disposés à répondre à d'éventuelles demandes qui nous seraient ponctuellement adressées par les communes de manière à venir en aide soit aux communes soit aux associations d'aide aux sans papiers. Le cas échéant, nous soumettrions ces demandes pour avis au Gouvernement.

Le Gouvernement bruxellois souhaite que cette procédure se passe dans les meilleures conditions possibles. Nous sommes tout disposés à apporter notre soutien matériel, intellectuel et logistique aux communes et aux associations qui en feraient la demande.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Saïdi.

**Mme Fatiha Saïdi.** — Madame la Présidente, tout comme le ministre-président, j'ai visité des administrations communales. J'ai relevé qu'une particularité vraiment néfaste réside dans la présence d'un grand nombre de policiers autour des administrations communales, près des guichets, ce qui est assez dissuasif. Dans une certaine administration communale, les personnes doivent même entrer par le commissariat. Des aménagements pourraient sans doute être prévus.

Quant à la lettre reçue par le Centre pour l'égalité des chances, je ne manquerai pas de vous en faire parvenir une copie, monsieur le ministre-président.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

**M. Jacques Simonet,** ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je partage tout à fait l'analyse de Mme Saïdi. Le fait de devoir transiter par les services de police pour une matière telle que celle-ci est déplorable. Nous disposons encore de 15 jours et nous prendrons des initiatives pour que cela ne se reproduise plus.

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE TOT DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER «HET KOGELVRIJ GLAS AAN DE LOKETTEN VAN DE DIENST «VREEMDELINGEN-BEVOLKING» VAN DE GEMEENTE ANDERLECHT»**

*Intrekking*

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR «LA VITRE PARE-BALLES AUX GUICHETS DU SERVICE «ETRANGERS-POPULATION» DE LA COMMUNE D'ANDERLECHT»**

*Retrait*

**Mme la Présidente.** — M. Vandebossche étant excusé, il ne peut développer sa question.

Cette question est donc retirée.

Deze vraag wordt dus afgevoerd.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Madame la Présidente, je ne peux pas intervenir dans le choix des questions d'actualité. J'ignore ce que M. Vandebossche voulait exactement demander, mais d'après le libellé, sa question me paraissait excessivement locale. Allons-nous, jusqu'aux élections communales, répercuter les préoccupations locales des mandataires?

**Mme la Présidente.** — Madame Huytebroeck, je vous invite à vous référer au compte rendu, où vous trouverez les commentaires que j'ai faits au cours de la discussion budgétaire et des questions d'actualité qui ont été développées le deuxième jour de ce débat.

J'ai insisté sur le fait que certaines questions devaient être posées au sein des conseils communaux, là où elles doivent l'être.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Alors, il ne faut pas accepter ce genre de question.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. STEPHANE DE LOBKOWICZ A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, SUR «L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORET DE SOIGNES»**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER STEPHANE DE LOBKOWICZ AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, OVER «HET VELLEN VAN BOMEN IN HET ZONIENWOUD»**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. de Lobkowicz, pour poser sa question.

**M. Stéphane de Lobkowicz.** — Madame la Présidente, ma question est moins locale puisqu'elle vise la forêt de Soignes qui s'étend sur le territoire de trois Régions.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Il ne s'agit pas de votre question mais celle de Mme Grouwels m'inspire aussi une réflexion.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, het gaat om een belangrijk onderwerp dat een groot deel van onze bevolking interesseert.

**Mme la Présidente.** — Mesdames, ce point n'est pas à l'ordre du jour. La discussion sur une éventuelle modification du règlement trouverait sa place dans la commission *ad hoc*.

Même si le choix des questions d'actualité suscite quelques frustrations, je me réfère au règlement notamment à l'article 99.5.

La parole est à M. de Lobkowicz.

**M. Stéphane de Lobkowicz.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, ma question est très simple. Elle concerne l'abattage des arbres en Forêt de Soignes. Il y a peu, vous avez déclaré que cet abattage allait être suspendu. Or, j'ai constaté que de nouveaux arbres avaient été abattus. Certes, ce n'est pas catastrophique mais des arbres étaient alignés le long des voies qui traversent la forêt. Quel est donc l'état de la situation et quelles décisions avez-vous prises? Comment sont-elles appliquées par votre administration?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, je vous confirme que ma décision d'annuler les coupes de bois en Forêt de Soignes cette année a bien été maintenue et respectée.

Aucune vente n'a d'ailleurs eu lieu.

Il est vrai, par contre, que l'exploitation des coupes de l'exercice précédent n'est pas partout terminée.

Les exploitants ont le droit, suivant les termes du cahier des charges, d'exploiter jusqu'en octobre. Ce délai est prolongé quand les conditions climatiques défavorables amènent l'administration à donner ordre de suspendre l'exploitation pour préserver la végétation et les sols forestiers.

Ces dernières semaines, sur quelques coupes, des houppiers (cimes des arbres) encore en forêt après l'évacuation des grumes (trunks pour le sciage), ont été façonnés pour le bois de chauffage.

Enfin, deux coupes d'éclaircie (petit bois), toujours de l'exercice précédent, sont en cours d'exploitation. Il s'agit du lot 43 de part et d'autre du chemin de fer à cheval (Triage de l'Infante) et du lot 39 le long de l'avenue de Tervuren (Triage du Rouge-Cloître).

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. de Lobkowicz.

**M. Stéphane de Lobkowicz.** — Madame la Présidente, je tiens à remercier M. le ministre pour la qualité de sa réponse.

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, OVER DE BEHANDELING EN VERWIJDERING VAN DE OVENSLEKKEN IN DE AFVALVERBRANDINGSOVEN VAN NEDER-OVER-HEEMBEEK**

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPLETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, SUR LE TRAITEMENT ET ENLEVEMENT DES MACHESERS DANS L'INCINERATEUR DE NEDER-OVER-HEEMBEEK**

**TOEGEVOEGDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ OVER HET VERVOER VAN VERBRANDINGSRESTEN UIT DE OVEN VAN NEDER-OVER-HEEMBEEK**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. SVEN GATZ SUR LE TRANSPORT DE SCORIES DE COMBUSTION PROVENANT DU FOUR DE NEDER-OVER-HEEMBEEK**

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, dit belangrijk probleem heeft te maken met de manier waarop wij met de afval omgaan en niet met gemeentelijke belangen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Madame Grouwels, permettez-moi de vous interrompre! Il y a, en effet, confusion.

La question de M. Vandebossche se situait sur un plan local tandis que vos deux questions avaient longuement été débattues en commission de l'Environnement. Son président, M. Roelants du Vivier, peut en témoigner. Voilà ce que j'ai dit. Ce n'est, en tout cas, pas dans mon chef l'expression d'une frustration par rapport à des questions d'actualité que l'on aurait refusé à notre groupe de poser.

**Mme la Présidente.** — Oui, mais il y a référence à un événement plus récent.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, onlangs heeft de milieugroep Leefmilieu van Neder-over-Heembeek opnieuw de alarmbel geluid over een probleem dat hij een jaar geleden al had aangekaart, namelijk de behandeling en de verwijdering van de ovenslakken in de afvalverbrandingsoven van Neder-over-Heembeek. Zij stellen vast dat de situatie een jaar later nog altijd niet is verbeterd want deze ovenslakken worden nog steeds in open vrachtwagens en schepen vervoerd. Wij weten allemaal dat die ovenslakken uiterst giftige stoffen bevatten, die door het open transport in de lucht komen en een bedreiging vormen voor de bevolking.

De milieugroep had concreet gevraagd om de transportbakken af te dekken teneinde de gevaarlijke stofwolken te verhinderen.

Welke maatregelen zal de minister hiervoor nemen? Hoe komt het dat het BIM, dat een jaar geleden beloofd had te zullen optreden, nog altijd in gebreke is gebleven?

Zal de bevolking van Neder-over-Heembeek aan een geneeskundig onderzoek worden onderworpen? Volgens mij moet dat zo snel mogelijk gebeuren omdat deze zone zwaar wordt belast.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Gatz om zijn dringende vraag te stellen.

**De heer Sven Gatz.** — Mevrouw de Voorzitter, aangezien mevrouw Grouwels dit probleem al heeft toegelicht, zal ik mij beperken tot enkele aanvullende vragen. Ten eerste, is de informatie waarover wij beschikken correct?

Ten tweede, met betrekking tot de controles is het ontmoedigend te moeten vaststellen dat een overheidsdienst zoals het Brussels Instituut voor Milieubeheer, toch een behoorlijk uitgebouwde dienst, er maar niet in slaagt op het juiste moment de juiste controles uit te voeren. Zal hiervan spoedig werk worden gemaakt?

Ten derde, is er de fameuze transportband waaraan mevrouw Huytebroeck refereerde. Er is al enkele jaren gesuggereerd om de ovenslakken rechtstreeks van de oven in de boten te storten. Komt die installatie er spoedig of zijn er nog hinderpalen uit de weg te ruimen? Ik neem aan dat het hier gaat om een moeilijk dossier, want anders was die installatie allang in dienst.

Mevrouw Grouwels heeft niet gesproken over het probleem van de vergunning van de firma die deze ovenslakken vervoert en overslaat. Volgens mijn informatie zou die firma geen vergunning hebben. Dat lijkt mij een vreemde zaak. Het Brussels Instituut voor Milieubeheer zal bevestigen dat er hiervoor geen vergunning nodig is. Ik ben echter van oordeel dat er voor het vervoer van dergelijke toxische stoffen wel degelijk een vergunning moet worden aangevraagd. Wat is het standpunt van de minister en aan welke maatregelen denkt hij?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Gosuin, minister.

**De heer Didier Gosuin,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mevrouw de Voorzitter, de verplichte maatregelen voor de overslag van ovenslakken worden inderdaad niet strikt nageleefd, want de vrachtwagens moeten afgedekt zijn en de ovenslakken moeten rechtstreeks via een hellend vlak in de boten worden geladen.

Er werden strenge instructies gegeven om dit soort incidenten in de toekomst te voorkomen. Gelukkig vormen de ovenslakken geen onmiddellijk gevaar. Ze worden in Nederland gerecycleerd en bijvoorbeeld gebruikt bij de bouw van dijken.

Voorts deel ik mevrouw Grouwels en de heer Gatz mee dat er geen vergunning nodig is voor deze activiteit. Er gebeurt niets illegaals. Overigens, kunnen we niet bij alle gevaarlijke inrichtingen van het Gewest die in een speciale lijst zijn opgenomen, permanent een medewerker van het BIM plaatsen. Er worden wel doelgerichte controles uitgevoerd, wat ook voor dit dossier is gebeurd.

Ik laat tevens opmerken dat door de ovenslakken per boot te vervoeren er veel minder wegvervoer is en dus veel minder hinder dan vroeger. Momenteel onderzoeken wij een aantal maatregelen en mogelijkheden om de ovenslakken rechtstreeks in de boten te laden. Er werd contact genomen met de Haven van Brussel om snel een oplossing te vinden. Het gaat alleszins om

een kostelijke investering. Een rechtstreekse toegang tot de opslagplaatsen zou een definitieve oplossing bieden.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mijnheer de minister, u zegt dat er geen vergunning nodig is voor deze activiteiten. U hebt echter ook toegegeven dat men bij het transport van de ovenslakken de reglementering niet naleeft. Moeten er dan geen sancties worden genomen?

**De heer Didier Gosuin,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Er is geen sprake van verplichte maatregelen; er is enkel een instructie. Ik herhaal: er is geen officiële vergunning nodig voor dit soort activiteiten.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Volgens wat u nu zegt, mijnheer de minister, hoeven de ovenslakken helemaal niet in gesloten vrachtwagens te worden vervoerd?

**De heer Didier Gosuin,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Ik heb enkel gezegd dat de maatregelen niet strikt worden nageleefd, want de vrachtwagens moeten afgedekt zijn, en dat er geen officiële vergunning nodig is voor dit soort exploitatie. Er worden enkel voorwaarden opgelegd in verband met het transport van deze stoffen.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mijnheer de minister, ik stel vast dat u wel voorwaarden oplegt en dat deze niet worden nageleefd. U moet daar bijgevolg toch tegen optreden. U moet het verplicht maken dat de vrachtwagens afgesloten worden en dat er per boot wordt getransporteerd. Anders begrijp ik niet waarom een minister een instructie geeft.

**De heer Didier Gosuin,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mevrouw Grouwels, het gaat hier om een fout, niet om een permanente wantoestand. Bovendien is het onmogelijk om een agent van het BIM naast de vrachtwagens te plaatsen. Had ik een begroting van 2 miljard, dan zou ik dat wel kunnen doen.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mijnheer de minister, u moet alleszins een sanctie nemen.

**De heer Didier Gosuin,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Ik herhaal dat het hier slechts om een eenmalig incident gaat.

**De Voorzitter.** — Mevrouw Grouwels, ik herinner u eraan dat u een actualiteitsvraag hebt gesteld. Die geeft geen ruimte tot debat. Ik geef u nog even het woord.

**Mevrouw Evelyne Huytebroeck.** — U moet die vragen in de commissie voor Leefmilieu stellen.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Ik ben daar geen lid van. Mijn tweede vraag had betrekking op de schadelijke gevolgen van deze toestand voor de bevolking. Volgens de minister leveren de ovenslakken en de stoflozingen geen problemen op omdat zij niet toxisch zouden zijn.

**De heer Didier Gosuin**, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Er is inderdaad geen enkel gevaar, behalve wanneer men deze stoffen zou opeten.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT LES AMENDES PERÇUES PAR LA STIB**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER BOETES GEIND DOOR DE MIVB**

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Grouwels om haar vraag te stellen.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, via de pers hebben wij kennis genomen van de resultaten van de strijd van de MIVB tegen het zwartrijden. Die resultaten werden op 11 januari 2000 bekendgemaakt.

Heel wat reizigers werden betraapt op het gebruiken van het openbaar vervoer zonder geldig vervoersbewijs. Dankzij de toename van de controles werd er voor 85 miljoen aan boetes geïnd. Blijkbaar zijn deze controles dus wel degelijk efficiënt. In vergelijking met vorig jaar is het bedrag van de geïnde boetes toegenomen.

Waarom zal dit bedrag van 85 miljoen frank worden besteed? Zal deze som worden gebruikt om de tarieven van de betalende reizigers te verlagen? Welke maatregelen zal de regering dit jaar nemen om het zwartrijden nog verder in te dijken?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Chabert, minister.

**De heer Jos Chabert**, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, op basis van de gegevens die door de MIVB werden ingezameld, kan ik het geachte lid meedelen dat de controle van geldige vervoersbewijzen op het Brussels openbaar vervoer tijdens het dienstjaar 1999 inderdaad in belangrijke mate is toegenomen.

Het geïnde bedrag van 85 miljoen dat voortvloeit uit de betaling van de boetes van niet-betalende reizigers, gaat integraal naar de exploitatierekening van de maatschappij. Het betreft immers per definitie een compensatie voor de derving van inkomsten door het fenomeen « zwartrijden ».

De ontvangst van 85 miljoen uit de controle op fraude is niet zo uitzonderlijk. Gemiddeld ontvangt de MIVB 60 miljoen per jaar. De door het geachte lid vermelde som zal niet worden gebruikt om de huidige tarieven te verlagen aangezien deze beantwoorden aan een normale en afgesproken indexverhoging. Over de huidige tarieven werd samen met het Gewest beslist. Dit neemt echter niet weg dat de gunstige tendens en de andere

maatregelen, zoals de tariefintegratie voor verschillende vervoersnetten, in de toekomst een vermindering van de tarieven kunnen meebrengen of dat er een speciale regeling komt voor sommige categorieën van reizigers, bijvoorbeeld jongeren of senioren. Na grondige studie zal de MIVB dienaangaande voorstellen doen, die ik aan het Gewest zal voorleggen.

Wat de beteugeling van het zwartrijden betreft, zal de MIVB in het jaar 2000 voortgaan op de ingeslagen weg. De bijkomende inspanningen ter verbetering van het veiligheidsgevoel op het Brusselse net zullen eveneens bijdragen tot een vermindering van de fraude, maar ook tot een meer intensieve en meer humane aanpak van dergelijke problemen.

Ik verwijs tevens naar de bijakten bij het beheerscontract dat de Regering eind december heeft gesloten met de MIVB. Deze bijakte bepaalt dat de controles zullen worden opgevoerd tot 1 % van alle reizigers. Momenteel wordt ongeveer 0,5 % van de reizigers gecontroleerd. Deze verdubbeling betekent natuurlijk geen verdubbeling van de inkomsten, maar heeft een preventieve doelstelling. Men wil de reizigers aansporen spontaan te betalen.

De aanvullende dotatie van 500 miljoen die de Regering heeft uitgetrokken voor het verhogen van de veiligheid kan trouwens eveneens een positieve impact hebben op de fraudebestrijding. Het is immers algemeen bekend dat verhoogde controles op zwartrijden een afgeleid positief effect hebben op de veiligheid.

## ORDRE DES TRAVAUX

*Question d'actualité de M. Alain Daems à M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des personnes, sur la gestion par la SDRB de son parc immobilier provisoirement inoccupé*

## REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

*Dringende vraag van de heer Alain Daems tot de heer Eric André, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van personen, over het beheer van de voorlopig niet gebruikte panden door de GOMB*

**Mme la Présidente.** — Chers collègues, cette question d'actualité est adressée au secrétaire d'Etat Eric André. Je constate que celui-ci n'est pas présent dans l'hémicycle.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, je suppose qu'il ne suffit pas qu'un membre du Gouvernement soit absent pour qu'une question reste sans réponse si celle-ci concerne bien un fait d'actualité.

Tout à l'heure, j'ai eu un entretien avec M. Simonet qui me disait qu'il serait éventuellement prêt à se substituer au secrétaire d'Etat si celui-ci n'arrivait pas. J'aimerais donc que l'on trouve une solution.

**Mme la Présidente.** — Monsieur Daems, vous ne m'avez pas laissé terminer ma phrase. J'allais effectivement interroger le ministre-président à ce sujet.

**M. Jacques Simonet,** ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, j'ai effectivement dit à M. Daems que j'étais prêt à répondre à la question qu'il adressait au secrétaire d'Etat André. J'ai essayé de joindre le cabinet et le secrétaire d'Etat lui-même sur son téléphone portable. Il est injoignable pour le moment.

Je ne pourrai donc fournir qu'une réponse issue de ma propre science, ce qui ne satisfera pas M. Daems. J'aurais préféré disposer des éléments de réponse qu'aurait pu me procurer M. André. Sinon, je vais vous raconter n'importe quoi. Vous me direz que c'est comme à l'accoutumée! (*Exclamations.*) Mais, en répondant en son nom, je ne voudrais pas faire porter à M. André un tel chapeau!

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Daems.

**M. Alain Daems.** — La lucidité du ministre-président compense son manque de connaissance de ce dossier.

Etant donné l'urgence de la question, qui concerne des personnes qui risquent d'être expulsées, ne pourrait-on pas trouver le moyen de me faire parvenir des éléments de réponse avant la fin de la séance?

**Mme la Présidente.** — Je peux vous suggérer que l'on vous communique les éléments de réponse écrits cet après-midi. Nous ferons alors paraître ceux-ci dans le *Bulletin des questions et réponses*. Il y aura donc une trace écrite. Cette solution est, me semble-t-il, préférable au report de votre question à la prochaine séance qui aura lieu dans deux semaines. Cela vous agrée-t-il?

**M. Alain Daems.** — Tout à fait, madame la Présidente. Mais j'insiste pour avoir les éléments de réponse encore aujourd'hui.

Par ailleurs, je suppose que nous sommes tous d'accord pour dire que ce genre de pratique ne doit pas être un moyen d'éviter de répondre à des questions d'actualité.

**Mme la Présidente.** — Soyez rassuré, monsieur Daems. Ce Parlement a le droit à la présence du Gouvernement, et en cas d'empêchement de l'un de ses membres, d'exiger que la réponse soit fournie par un de ses collègues. Je crois que le ministre-président en est tout à fait conscient.

Donc, nous insistons auprès du cabinet de M. André pour que la réponse nous parvienne par écrit dans le courant de l'après-midi. M. le ministre-président s'y engage.

## INTERPELLATION

## INTERPELLATIE

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

**INTERPELLATION DE M. JOEL RIGUELLE A MM. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT «LA REGRESSION PERMANENTE DE BRUXELLES DANS LES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX ET L'ABSENCE DE VERITABLE POLITIQUE DE SOUTIEN ECONOMIQUE A L'INDUSTRIE TOURISTIQUE»**

## Discussion

**INTERPELLATIE VAN DE HEER JOEL RIGUELLE TOT DE HEREN JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE «DE VOORTDURENDE ACHTERUITGANG VAN BRUSSEL IN DE INTERNATIONAAL RANGSCHIKKINGEN EN HET ONTBREKEN VAN EEN ECHT BELEID INZAKE ECONOMISCHE STEUN AAN DE TOERISTISCHE BEDRIJVIGHEID»**

## Bespreking

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Riguelle pour développer son interpellation.

**M. Joël Riguelle.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, une étude récente d'un important consultant immobilier tend à montrer que Bruxelles régresse au classement des villes européennes en ce qui concerne son attractivité pour tous ceux qui doivent y venir pour affaires, soit à titre passager, soit en souhaitant s'y installer. Cette lente mais permanente régression est relativement inquiétante.

Elle traduit tout d'abord une évidente perte d'image de Bruxelles à l'étranger, avec tout ce que cela peut représenter, d'une part, de moins-value en matière de tourisme et de recettes touristiques et, d'autre part, à plus longue échéance, en termes de perte d'influence de Bruxelles et de la place bruxelloise auprès des grands décideurs politiques et économiques étrangers. Sans compter les risques que cela peut présenter en matière d'emploi, de non-développement de la ville, et d'«euro-provincialisation» de Bruxelles au profit d'autres villes européennes. Un comble pour la capitale de l'Europe!

Or, la publication de ces différentes statistiques nourrit par elle-même la dépréciation de Bruxelles: nous sommes aujourd'hui entrés dans un cercle vicieux «à la baisse» qui a de quoi inquiéter. Aujourd'hui déjà, Bruxelles n'est plus la deuxième ville de congrès européenne telle qu'elle l'était au début de la décennie dans le classement de l'Union des associations internationales (cf. Livre blanc du tourisme). Bruxelles vient de se faire ravir sa quatrième place au classement établi par les cadres européens et risque de descendre dans le classement, les prochaines années.

C'est un reculade de mauvaise augure pour des secteurs comme l'Horeca ou le secteur des services qui risquent, à terme, de payer les pots cassés par des pertes d'emplois dont les Bruxellois pourraient bien se passer quand on voit les chiffres du chômage dans notre Région.

Je rappelle, à cet égard, qu'en 1992 déjà, on estimait que les 3 408 entreprises directement liées au tourisme, c'est-à-dire essentiellement le secteur Horeca, les agences de voyages, les services récréatifs, l'accueil et la promotion généraient 31 000 emplois en Région bruxelloise, ce qui n'est pas négligeable.

Parallèlement à cela, on prévoyait déjà à l'époque une augmentation du nombre de touristes au niveau mondial de 495 millions en 1993 à 935 millions en 2010. Quelle part Bruxelles pourra-t-elle en attirer si nous restons frileux dans notre politique touristique régionale?

Je dis bien «politique touristique régionale» car, si mon interpellation est présentée dans le cadre du Conseil et non, d'abord, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, où la compétence «tourisme» *stricto sensu* est exercée, c'est en raison des éléments révélés par l'enquête à laquelle j'ai fait allusion et qui dépendent aussi, en grande partie et précisément, de compétences régionales.

Je constate d'ailleurs que les aspirations des cadres européens interrogés ne sont pas vraiment différentes de celles des Bruxellois.

Je voudrais en relever ici quelques-unes et, sans être exhaustif, les mettre en exergue.

Les cadres européens se plaignent amèrement de la mauvaise qualité de l'air de Bruxelles. C'est un premier point, et non des moindres, qui indique qu'en termes de pollution urbaine, des efforts importants doivent être faits pour améliorer cette qualité de l'air et donc, qu'un effort particulier doit être entrepris, tant dans le domaine de la réglementation concernant les émanations des diverses entreprises présentes sur notre territoire, des émanations des installations de chauffage que dans celui de la pollution par les gaz d'échappements des voitures.

L'IBGE et l'administration de l'Aménagement du Territoire doivent être dotés des moyens légistiques et humains pour combattre cette pollution qui devient, d'abord, un problème crucial pour la santé publique et, ensuite, un point négatif pour l'image de Bruxelles.

Le département des transports et plus particulièrement la politique des transports en commun et, dans la foulée, la régularisation et la promotion du transport par taxi, ont donc une réponse à donner aux critiques par des actions concrètes sur le terrain.

En ce qui concerne les transports publics, les Assises du tourisme en 1994 indiquaient déjà l'importance de l'accès à la Région par les cinq gares ferroviaires et l'aéroport de Bruxelles-National. Force est de constater que le passager qui débarque à l'aéroport doit se muer en Sherlock Holmes pour découvrir l'accès au train qui assure la liaison avec le centre-ville. Quant

aux gares ferroviaires, on ne peut pas dire que l'accueil des touristes y soit une préoccupation majeure. A cet égard, Bruxelles tient mal la comparaison avec ses principales concurrentes.

Celui qui choisit de venir à Bruxelles en voiture n'est pas mieux loti. La signalisation routière des sites importants est insuffisante, voire inexistante. Celle des parkings est déficitaire et celles des structures d'hébergement aussi.

Enfin, le parking des autocars ne semble pas encore avoir trouvé de solution correcte, ni même de début de solution, alors qu'il s'agit d'une forme de transport en commun qui devrait être encouragée et que, là aussi, une combinaison intelligente avec le réseau des transports en commun régionaux serait possible. Bref, le transport multimodal est une solution tant pour les touristes que pour les Bruxellois et mérite que l'on s'y investisse avec un peu plus de détermination.

Plus généralement, une politique de stationnement réfléchie et coordonnée couplée avec une exigence maximale du respect des réglementations donnera aussi de Bruxelles une image de Région organisée et respectueuse de ses visiteurs, comme de ses habitants.

Cette politique de mobilité multimodale doit être encouragée par une bonne information et par des incitants aux points de départ de nos visiteurs.

Aujourd'hui, malgré les volontés politiques exprimées par les membres du Gouvernement, on ne peut pas dire que les transports en commun bruxellois fassent l'objet d'une véritable promotion au départ des grandes métropoles européennes pour que les opérateurs publics ou privés puissent inclure, par exemple, un one day-ticket ou le week-end ticket dans le prix des voyages et séjours proposés, comme cela se fait dans d'autres grandes métropoles.

Au rayon «qualité de vie», Bruxelles obtient péniblement une 14<sup>e</sup> place européenne.

Or, nous avons des ressources suffisantes, notamment dans le domaine de la culture et des loisirs, pour répondre, là aussi, tant à la demande des milieux d'affaires que des touristes privés qu'ils soient belges ou européens. Une véritable concertation des divers acteurs de terrain est sans aucun doute incontournable. J'y ajouterais volontiers la valorisation de nos espaces verts, leur gardiennage, leur entretien et leur signalisation qui participent aussi à l'image de Bruxelles.

L'enquête indique aussi que la qualité de vie en déclin s'accompagne d'une hausse des loyers qui chasse les Bruxellois vers la périphérie, voire la lointaine périphérie. Il en résulte une difficulté de trouver de la main-d'œuvre qualifiée. On rejoint là une préoccupation qui concerne aussi et directement l'aspiration légitime des Bruxellois à trouver un emploi.

Enfin, l'enquête constate une insuffisance en télécommunications classiques et, *last but not least*, et c'est étonnant!, surtout pour un Gouvernement où siègent des libéraux, les cadres se plaignent d'un manque d'attention du Gouvernement pour l'accueil des milieux d'affaires.

Voilà pour cette enquête très ciblée, certes, mais qui indique un certain nombre de manques de notre Région de Bruxelles-Capitale. Car, je le répète, ce qui est bon pour les visiteurs issus des milieux d'affaires rencontrera en partie les attentes des touristes privés et des Bruxellois.

L'appréciation que les étrangers portent désormais sur Bruxelles n'est donc pas de nature à amener demain plus de touristes proprement dits dans notre Région, ni à inciter les «tour-opérateurs» étrangers à proposer davantage des nuitées dans la capitale.

Où faut-il rechercher l'origine de la dépréciation de Bruxelles à l'étranger?

Peut-être est-ce l'aveu d'un cinglant échec de la politique menée depuis cinq ans par le « Bureau de liaison Bruxelles-Europe ». Je serai heureux d'entendre le ministre-président sur les non-résultats flagrants du « Bureau de liaison Bruxelles-Europe » et sur la nécessité d'y mener une politique nettement plus proactive à l'égard des étrangers qui arrivent à Bruxelles.

La dépréciation de Bruxelles, c'est peut-être la sanction d'une non-politique du Gouvernement régional en matière de promotion de l'activité et de l'industrie touristiques dans la capitale, galvaudant ainsi une source d'emplois non négligeable.

Ainsi, la faiblesse des moyens mis à disposition par ce Gouvernement à l'ASBL « Bruxelles-Congrès » qui se montent à 5 200 000 francs pour l'année 2000. Il n'est pas de nature à redynamiser le secteur. Je voudrais à ce titre interpeller le Gouvernement sur les raisons qui le poussent à ne pas soutenir davantage cette structure.

Paradoxalement, lors de la présentation du budget 2000, le Gouvernement régional s'est doté de moyens considérables pour, dit-il, promouvoir l'image de Bruxelles à l'étranger. Par contre, la politique de développement touristique de la Région est depuis cinq ans le parent pauvre des décisions gouvernementales.

Il ne faut pas être brillant économiste pour comprendre qu'il est aberrant d'investir plus d'argent dans la promotion d'un produit que dans l'élaboration et la fabrication de celui-ci ou dans la recherche d'un niveau de qualité qui soit le meilleur incitant à consommer.

Je voudrais donc connaître les intentions du Gouvernement pour briser le cercle vicieux de la dépréciation de Bruxelles et demander de quelle manière il compte ramener à Bruxelles de nouveaux contingents de touristes d'affaires ou privés.

Je voudrais aussi profiter de ce débat général sur l'image de marque de Bruxelles — avec son corollaire indissociable qu'est la politique de promotion et de développement de l'activité et de l'industrie touristiques — pour interpeller le ministre en charge de l'Economie sur les mesures qu'il entend prendre dans le cadre de ses compétences pour développer le secteur touristique et encourager plus spécifiquement le développement d'activités économiques à vocation touristique.

Les gens de terrain sont toujours en attente d'une politique intégrée et il ne faut pas aller loin pour en connaître les axes. En 1994, les Assises du tourisme ont rassemblé plus de 400 acteurs opérant dans le secteur touristique et ceux-ci ont élaboré une série de pistes dont la plupart n'ont pas été parcourues aujourd'hui.

Déjà en 1994, et dans une belle unanimité, le succès d'une politique de promotion de Bruxelles était intimement lié à trois facteurs essentiels :

1. L'information, l'accueil et la qualité du séjour proposé au touriste potentiel;
2. Un environnement accueillant et de qualité pour un séjour agréable, on rejoint là les matières d'urbanisme et d'environnement;
3. Une simplification du cadre de travail du secteur et un partenariat efficace entre secteurs public et privé.

En 1994 toujours, le « Livre blanc du tourisme bruxellois » disait : « Malgré la prudence que nous impose la relativité des définitions et des chiffres, il est certain que le phénomène du tourisme est appelé à se développer fortement. Etant donné l'im-

portance du secteur touristique à Bruxelles, il est essentiel que celui-ci soit structuré et soutenu financièrement de manière à assurer le développement qu'il mérite. Par ailleurs, le développement du secteur touristique va de pair avec la mise en évidence et l'exploitation coordonnée des richesses de la Région. Il s'agit avant tout de créer et de diffuser une image positive et attrayante de la Région. Cette diffusion se répercutera sur l'ensemble de l'économie, voire sur toutes les fonctions urbaines de la Région de Bruxelles-Capitale. »

Je voudrais terminer en lançant une série non exhaustive de propositions concrètes au nom de mon groupe pour qu'enfin on développe une politique coordonnée de l'image de Bruxelles :

1. Lancer un vrai plan de stratégie de télécommunications. Une proposition a été faite dans ce sens par la Chambre de commerce et d'industrie de Bruxelles. Notre Région a toutes les capacités de devenir un pôle multimédia européen.
2. Lancer une stratégie globale de promotion et de valorisation de l'image de Bruxelles à l'étranger en coordonnant les actions de *city-marketing* grâce à un réel partenariat public-privé. Nous devons pouvoir promouvoir tant les capacités de développement économique que nous offrons, que notre tissu économique existant, notre réseau de transport, notre main-d'œuvre, notre enseignement. Les entreprises comme les touristes d'affaires ou privés devraient pouvoir disposer d'un *welcome-pack* global et attrayant.
3. Renforcer la cohérence des politiques en matière de tourisme entre les différents niveaux de pouvoir et le privé. Une table ronde dans ce domaine nous semble indispensable, six ans après les Assises, pour développer une politique coordonnée en la matière. J'y reviendrai la semaine prochaine en Assemblée de la COCOF.
4. Encourager les PME qui veulent se lancer dans un des domaines liés aux relations internationales de Bruxelles, comme la communication, les relations publiques, etc.
5. Encourager le tourisme des jeunes par une politique tarifaire attractive et intégrée reprenant tous les domaines, des transports aux loisirs en passant par le logement et les accès aux institutions culturelles.
6. Pourquoi pas, en 2008, 50 ans après l'Expo 58, envisager un événement international qui puisse réasseoir notre réputation sur la carte européenne, voire mondiale? Pourquoi pas une exposition? On a montré récemment que certaines expositions, loin de détruire le tissu urbain comme ce fut le cas dans le passé, peuvent, comme à Lisbonne, participer à la requalification de certains sites.

Des propositions, nous en avons encore beaucoup d'autres. Mais il nous semble urgent que le Gouvernement dans son ensemble prenne conscience de la nécessité de développer une politique proactive dans un domaine, certes complexe, mais qui représente une source non négligeable d'emplois pour les Bruxellois.

Je serais heureux d'entendre les membres du Gouvernement à ce propos. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Arckens.

**De heer Erik Arckens.** — Mevrouw de Voorzitte, de toestand van het toerisme in Brussel blijft zorgwekkend. Als zakenstand houdt Brussel inderdaad vrij goed stand, maar de hotelsector in onze stad kan enkel maar overleven dankzij dit zakenleven. Tijdens de week scoren de hotels in Brussel vrij goed, maar in de week-ends blijven zij op hun honger zitten. Uit studies blijkt dat twee op drie overnachtingen in Brussel voortkomen uit zakenreizen. Deze verhouding is niet flatterend voor

die instanties die de aantrekkingskracht van Brussel als toeristische stad moeten vergroten. Overigens zou de toestand nog dramatischer zijn als Brussel geen Europese hoofdstad was aangezien het veel minder zakenmensen zou aantrekken.

Brussel geraakt overigens maar zeer moeilijk verlost van zijn bureaucratisch en saai imago van politiek centrum van Europa. Er is dus duidelijk een imagowijziging nodig. De vraag moet worden gesteld of de depreciatie van Brussel als toeristische stad enkel hieraan te wijten is. Is de oorzaak van het falen van een werkelijk toeristische beleid niet verbonden met de algemene grootstedelijke problematiek?

Op 11 augustus 1997 gaf *La Lanterne* een zeer penetrante visie van de toeristische toestand in Brussel. Volgens de krant geeft het stadscentrum steeds meer het gevoel van een vuile stad. Hele wijken, waardoor toeristen passeren, zijn vervallen. Men krijgt de indruk dat men zich in een stad bevindt waar een oorlog heeft gewoed, aldus de krant. Tags en graffiti zijn overvloedig aanwezig en laten een indruk na van vuil, verlatenheid en onveiligheid. Veel toeristen keren terug met een niet al te positief beeld van onze stad. Toeristen die de Zavel, het Paleis van Schone Kunsten en het Justitiepaleis willen bezoeken, moeten soms door heel belabberde en onveilige straten en buurten passeren. Het promoten van Brussel als toeristische stad is dus niet alleen een zaak van genoeg middelen van de toeristische dienst. Er mag nog zoveel geld in de promotie worden gepompt, als niets wordt gedaan aan de grootstedelijke problematiek, zal er niets veranderen.

Ik verwijs nog naar één voorval dat een goede illustratie is van mijn betoog. Op 20 mei 1999 wandelde een Amerikaans diplomaat in de buurt van de Naamsepoort. Hij werd er door jongeren aangepakt. Onder bedreiging van een wapen werd hij verplicht om zijn GSM en zijn portefeuille af te staan. In die portefeuille staken onder andere een toegangspas voor de NAVO-gebouwen in Evere en naar verluidt ook een badge die toegang gaf tot het Witte Huis. Met andere woorden, een Amerikaan uit Washington DC, die toch op zijn hoede moet zijn geweest voor overvallen in een grootstad, werd in Brussel door drie snotneuzen te grazen genomen. Een mooiere mond-aan-mondreclame voor Brussel kan men zich niet voorstellen! Graag had ik vernomen of de heren ministers ook dit aspect van de toeristische toestand in Brussel ernstig nemen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

**M. Jos Chabert**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — M. Simonet sera mon porte-parole.

**M. Jacques Simonet**, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers collègues, je suis tellement ému de la confiance dont M. Chabert m'honore que j'espère ne pas en perdre mes moyens. (*Sourires.*)

Je dirai à M. Riguelle que, bien entendu, je ne verserai pas dans l'angélisme et ne considérerai pas qu'il n'y avait moyen de faire mieux et plus pour la promotion touristique de Bruxelles. Cependant, il serait relativement injuste, spécialement en cette année où Bruxelles est l'une des capitales européennes de la culture, de prétendre que notre ville ne fait rien pour attirer les touristes, aussi bien belges qu'étrangers, sur son territoire. Bruxelles 2000 nous permettra de développer l'image de marque de la ville. Je crois aussi que Bruxelles se retrouvera à

l'avant-plan de l'actualité internationale et sur l'avant-scène sportive par le biais de l'Euro 2000 du football. En effet, le match d'ouverture de cette manifestation se déroulera au stade Roi Baudouin. Cet événement favorisera donc la promotion de la Région bruxelloise.

Je rappelle aussi à M. Riguelle que le Forum patronal européen a décidé de profiter de l'Euro 2000 et de Bruxelles 2000 pour organiser dans notre Région le premier *European Business Summit* qui, si j'ai bien compris l'esprit de ses promoteurs, sera une sorte de « Davos » estival. Cela démontre que l'interaction d'événements sportifs, culturels, économiques et du tourisme d'affaires peut être utile dans la Région bruxelloise. Je rappelle encore à M. Riguelle que ces trois événements — Euro 2000, Bruxelles 2000 et *European Business Summit* — sont organisés grâce au soutien du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce dernier n'est donc pas inactif en terme de promotion touristique de notre Région.

J'ai lu comme vous, monsieur Riguelle, le dernier sondage réalisé par Healey & Baker d'où il ressort que Bruxelles a perdu une place dans l'appréciation que les hommes d'affaires en ont, en tant que ville touristique ou que ville de congrès. Vous avez évoqué le fait, monsieur Riguelle, que nous avons été « coiffés » par Amsterdam, mais il faut ajouter que nous l'avons été sur le fil. Cela étant, j'admets que ces résultats doivent interpeller les décideurs politiques bruxellois.

Par ailleurs, si on analyse plus en détail les résultats des études et des sondages qui sont effectués quant à la place de Bruxelles en tant que ville de tourisme et de congrès, on constate que Bruxelles, en tant que centre politique ou ville d'affaires, continue à maintenir son image. Je pense que l'une des raisons les plus importantes du recul de Bruxelles dans le sondage Healey & Baker est notamment le climat fiscal, l'importance des charges salariales et la qualité des télécommunications dans notre pays.

En ce qui concerne la problématique fiscale et les charges sociales, je crois que la politique menée tant par le ministre des Finances que par le ministre des Affaires sociales au niveau fédéral permettra d'améliorer la situation. Tous les espoirs sont donc permis quant à l'inversion des tendances indiquées dans le sondage évoqué par M. Riguelle.

J'ajoute que nous ne devons pas non plus nous focaliser sur un seul sondage. D'autres éléments sont beaucoup plus encourageants au sujet de l'image de notre ville-région. Le 7 janvier dernier, le « *Times* » de Londres publiait un article extrêmement flatteur pour la Région bruxelloise. Il vantait les richesses architecturales de Bruxelles, notamment les travaux de rénovation et d'embellissement de la ville qui ont été réalisés ou seront accomplis dans les mois qui viennent.

C'était aussi le cas de la revue économique « *Europe-China* » du mois de novembre dernier, qui consacrait pas moins de 12 pages à Bruxelles, sous le titre « Une métropole internationale et un centre économique majeur ». J'indiquerai en outre à M. Arckens — qui paraît plus doué pour poser des questions que pour écouter les réponses — que je m'inquiète un peu de sa probable future exclusion du Vlaams Blok puisqu'il a complaisamment cité « *La Lanterne* », quotidien francophone par excellence. Je lui conseille de se méfier de ses propres amis politiques!

Enfin, monsieur Riguelle, concernant les divers organismes chargés de la promotion de la Région de Bruxelles-Capitale à l'étranger, tant du point de vue du tourisme culturel que du tourisme d'affaires, en concertation avec le ministre de l'Economie et les ministres Chabert et Neyts, chargés soit des relations internationales soit de la promotion de l'image de marque de Bruxelles, nous nous efforçons d'optimiser l'utilisation des outils touristiques bruxellois.

Nous avons ainsi décidé, dans un premier temps, de renouveler la subvention annuelle, que vous avez votée, allouée à l'ASBL Bruxelles-Congrès. C'est un outil qu'il s'agira de remembrer: il y a nécessité de mieux articuler tourisme d'affaires et tourisme culturel. Nous étudions cette piste avec les ministres Gosuin et Tomas.

Par ailleurs, au sujet du bureau de «Liaisons Bruxelles-Europe» appelé à jouer un rôle important en matière de promotion de l'image de Bruxelles, nous avons eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises notamment lors des débats budgétaires. J'ai rencontré le directeur, M. Luyckx, pour lui indiquer le cadre dans lequel la Région souhaitait voir se redéployer ce bureau. Le dialogue semble avoir été franc et constructif; les dirigeants et fonctionnaires de ce bureau ont bien compris que notre volonté était qu'ils œuvrent davantage à la promotion de l'image de marque de Bruxelles à l'égard des institutions européennes et qu'ils servent d'interface entre la Région et les institutions européennes, qu'il s'agisse du Conseil, de la Commission ou du Parlement européen. Nous avons convoqué l'assemblée générale du bureau de «Liaison Bruxelles-Europe»; lundi prochain, tous les nouveaux acteurs, tant membres du Conseil d'administration que permanents du bureau de liaison, connaissent la nécessité d'une réorientation dans la manière d'activer cet outil important de la politique de Bruxelles à l'égard de l'Europe, dans les années à venir.

En d'autres termes, il n'est plus question de passer son temps à organiser des jeux de rôles dans les écoles bruxelloises; il s'agit de créer des liens, des relations organiques avec les institutions européennes. Le bureau de «Liaison Bruxelles-Europe» prendra donc un nouveau départ; nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je crois aussi que notre Région a véritablement vocation à se tourner vers le monde, que ce soit vers les institutions européennes, l'OTAN, l'Union de l'Europe Occidentale ou les institutions du Benelux.

Nous accueillons également un nombre important de corps diplomatiques. Nous sommes le premier pôle d'accueil d'organisations non gouvernementales. Des bureaux d'avocats spécialisés en droit européen, des bureaux de lobbyistes, d'organismes de crédit internationaux y sont également installés. Nous avons donc vocation à réorienter notre mission d'accueil à l'égard de ces institutions internationales au sens large.

Au-delà de ce rôle «européen» ou «économique européen», l'enjeu de nos débats à l'occasion du PRAS et surtout du nouveau PRD sera de pouvoir porter haut et fort la réputation de la Région bruxelloise comme étant un lieu où il fait bon vivre et où chacun se sent chez soi. C'est aussi cela le défi du projet de ville à porter autant pour nos habitants que vers l'étranger.

C'est pourquoi, sur le plan touristique qu'évoquait M. Riguelle, nous avons vocation à encourager un renouveau de la vie dans la cité.

Pour ces motifs, la Région bruxelloise soutient activement des manifestations apparemment ludiques, mais très intéressantes pour l'encouragement et le soutien à la vie sociale à Bruxelles.

Je songe au Brussels Jazz Marathon, à certaines manifestations sportives comme l'Euro 2000 auquel nous apportons notre soutien ou encore au Tour de France à la voile.

Certaines activités culturelles sont également encouragées par la Région. Je pense par exemple, dans le domaine du cinéma, au festival du dessin animé ou au festival international du film qui va ouvrir ses portes dans quelques jours.

Je crois vraiment — et le ministre de l'Economie y reviendra certainement dans sa réponse — que nous pourrons assurer

l'avenir économique de la Région bruxelloise grâce à la combinaison d'initiatives prises tant au niveau du Gouvernement que du Parlement dans les secteurs culturel, économique et sportif, actifs dans notre région. Je suis résolument optimiste à cet égard. Je pense que nous aurons plus encore dans l'avenir que ce ne fut le cas dans le passé, vocation à continuer à attirer des investisseurs étrangers. Et je puis vous assurer que la volonté du Gouvernement est de continuer à consolider le statut de grande métropole européenne et internationale qui est celui de notre Région. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Tomas, ministre.

**M. Eric Tomas**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, chers collègues, dois-je dire, comme vient de le déclarer M. le ministre-président, que je ne partage pas le pessimisme de M. Riguelle sur l'état de la politique de promotion et de développement de l'industrie touristique. Même s'il est vrai que rien n'est jamais acquis et que nos efforts se doivent d'être poursuivis.

Qu'il me soit permis de rappeler tout d'abord que, contrairement aux autres secteurs d'activité économique tels que les fabrications métalliques ou les arts graphiques, le secteur de l'industrie touristique relève de plusieurs niveaux de pouvoir — je prendrai comme seul exemple le Palais des Congrès qui est une propriété fédérale.

Il m'appartiendra de réunir, comme cela s'est fait dans le passé, les différents acteurs privés et publics du secteur aux fins de les entendre et de fixer de commun accord des objectifs économiques et d'emploi réalistes et mobilisateurs.

Les travaux de cette table ronde pourront utilement s'appuyer sur les résultats de l'enquête menée actuellement au sein de l'ORBEM par l'Observatoire de l'Emploi à la demande de l'Office de promotion du tourisme. Cette étude est en passe d'être finalisée et je ne manquerai pas de porter ses conclusions à votre connaissance dès que la possibilité m'en sera donnée.

Sur un autre plan mais toujours dans un objectif d'amélioration globale, je me suis entretenu cette semaine — la presse s'en est fait l'écho — avec mon collègue Robert Delathouwer. Certes cette réunion ne s'est pas tenue dans le cadre régional qui est le nôtre aujourd'hui. Elle mettait en effet en présence les présidents des deux Collèges monocommunaux bruxellois.

A titre d'exemple, les multiples institutions culturelles et touristiques bruxelloises — musées, centres culturels... — dépendent aujourd'hui — pour leurs subventions notamment — soit de la COCOF, soit de la VGC. Il est clair que pour le «client touristique et culturel» de Bruxelles, cela n'a pas d'importance. Dans une volonté de clarification et de meilleure information, nous avons la volonté de rassembler l'ensemble de ces institutions sur une seule et unique carte touristique de Bruxelles.

En ce qui concerne Bruxelles 2000, cet événement aura, tout comme l'organisation de l'Euro 2000, un impact important sur le tourisme, avec toutes ses retombées économiques. Dans les deux cas, la Région de Bruxelles-Capitale est intervenue dans le subventionnement et le soutien à l'événement. De plus, après Bruxelles 2000, et toujours en accord avec le président du Collège de la VGC, nous avons la volonté de conserver cette «vitrine culturelle commune» qui constituera un plus tant pour les visiteurs étrangers que pour tous les Bruxellois.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans rappeler le fait que l'attractivité d'une ville, c'est la qualité de la vie de ses visiteurs

mais aussi de ses habitants. Pour ma part, c'est une préoccupation constante. C'est celle également, je crois pouvoir le dire, de l'ensemble du Gouvernement.

Enfin, je souhaite rectifier quelque peu votre vision pessimiste de l'évolution de la situation de Bruxelles.

D'abord, Bruxelles se classe en troisième position, après Paris et Londres, en ce qui concerne le nombre de réunions associatives si l'on se base sur les statistiques de l'Union des Associations internationales. Occuper la troisième position, ce n'est tout de même pas mal!

Deuxièmement le total des nuitées en Région de Bruxelles-Capitale est passé de 2 835 000 en 1991 à 4 084 000 en 1998 selon les chiffres fournis par l'Institut national des statistiques. Belle progression!

Troisièmement, le taux moyen annuel d'occupation des chambres d'hôtels à Bruxelles est passé de 58 % en 1993 à 70 % en 1998. Ces chiffres proviennent du secteur Horeca de Bruxelles.

L'impact économique des congrès à Bruxelles représente entre 100 et 110 milliards par an et ce chiffre ne fait que croître.

Les infrastructures susceptibles d'accueillir des congrès importants — le Palais des congrès, la Foire internationale de Bruxelles — ne sont pas de compétence régionale. Je compte sensibiliser les propriétaires de ces infrastructures sur la nécessité de les adapter et de les moderniser pour maintenir notre attractivité sur un marché fort concurrentiel. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Riguelle.

**M. Joël Riguelle.** — Madame la Présidente, je remercie le ministre-président ainsi que le ministre Tomas pour leurs réponses.

Je me réjouis que le regard du Gouvernement, dans ce domaine, ne soit pas complaisant. Il est effectivement bon d'avoir une vue précise des choses.

J'insisterai également sur le fait qu'il est temps, selon moi, d'élaborer un certain nombre de réactions structurées et très concrètes, fussent-elles accessoires ou partielles.

Je me sens quelque peu frustré par la réponse qui concerne le transport, domaine dans lequel, manifestement, il serait possible de mieux faire.

Cependant, j'imagine que nous aurons l'occasion de reprendre le sujet en commission pour faire le point sur l'évolution de la politique gouvernementale en cette matière.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

#### VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur le projet dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over het afgehandelde ontwerp.

#### PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 29 AOUT 1991 RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET A LA CHASSE

*Votes réservés*

#### ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 29 AUGUSTUS 1991 BETREFFENDE DE BESCHERMING VAN DE WILDE FAUNA EN BETREFFENDE DE JACHT

*Aangehouden stemmingen*

**Mme la Présidente.** — Nous allons procéder au vote sur l'amendement réservé du projet d'ordonnance.

Wij zullen over het aangehouden amendement van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un amendement visant à insérer un article 5, qui a été défendu par M. Vanhengel et cosigné par M. de Lobkowicz. Ce matin, nous avons entendu le rapport du président de la Commission, M. François Roelants du Vivier ainsi que les réponses du ministre. Nous avons eu un échange de vues très large à ce sujet.

Nous allons procéder à deux votes, l'un sur l'amendement de MM. Vanhengel et de Lobkowicz et l'autre sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Het woord is aan de heer Vanhengel.

**De heer Guy Vanhengel.** — Mevrouw de Voorzitter, uiteraard zijn de heer de Lobkowicz noch ikzelf gekant tegen het ontwerp van ordonnantie dat ertoe strekt de ordonnantie van 29 augustus 1991 aan te passen aan de Europese wetgeving, zoals door de Europese Commissie werd gevraagd.

Door middel van een amendement willen wij een technische correctie aanbrengen. Ons amendement strekt ertoe de houtsnip waarop in Europa mag worden gejaagd, in Brussel te mogen verhandelen.

De minister beweert dat een technische aanpassing alleen kan nadat de Europese Commissie daarover voorafgaandelijk werd geraadpleegd en advies heeft verstrekt. Ik wens de minister en de collega's erop te wijzen dat de Europese Commissie in deze geen advies te verlenen heeft, omdat het gaat over het verhandelen van wild dat werd geschoten in een lidstaat of een gewest waar daarop geen verbod op bestaat.

Ik vraag de collega's dan ook deze kleine technische correctie te willen goedkeuren, zo niet zullen de heer de Lobkowicz en ikzelf een voorstel van ordonnantie indienen, waardoor veel tijd verloren gaat.

**Mme la Présidente.** — Je rappelle que ceux qui désirent justifier leur vote disposent de trois minutes.

La parole est à M. Roelants du Vivier, comme demandé ce matin pour développer les arguments juridiques dont il dispose à présent.

**M. François Roelants du Vivier.** — Madame la Présidente, mon intervention sera brève. Après le débat de ce matin, j'ai pris contact avec la Commission européenne puisque celle-ci a été évoquée dans la discussion de ce projet d'ordonnance et de l'amendement déposé par les collègues. Il m'a été dit que la proposition d'amendement, telle qu'elle est libellée, est

contraire à la directive 79/409. En effet, sauf exception pour certaines espèces, la directive impose aux Etats membres d'interdire la vente, le transport pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux sauvages vivants ou morts ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir de l'oiseau. En autorisant de manière générale la commercialisation de tout gibier, pourvu qu'il ait été légalement chassé dans la région d'origine, la proposition d'amendement va donc trop loin par rapport à la directive puisque celle-ci n'autorise des dérogations de ce type que pour un nombre limité d'espèces.

**Mme la Présidente.** — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Vanhengel et de Lobkowicz (article 5 nouveau).

Dames en heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heren Vanhengel en de Lobkowicz (artikel 5 nieuw).

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

54 votent non.

54 stemmen neen.

3 votent oui.

3 stemmen ja.

10 s'abstiennent.

10 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Debry, Decourty, Mme De Galan, M. De Grave, Mme de Groote, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doulkeridis, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Neyts-Uytebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, van Eyll et Mme Wynants.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Gatz, Mahieu et de Lobkowicz.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Béghin, Demol, Gelas, Mme Grouwels, MM. Hance, Lootens-Stael, Rorive et Van Assche.

*Vote nominatif sur l'ensemble*

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

66 votent oui.

66 stemmen ja.

1 vote non.

1 stemt neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Debry, de Clippele, Decourty, Mme De Galan, M. De Grave, Mme de Groote, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Hance, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Neyts-Uytebroeck, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, van Eyll et Mme Wynants.

A voté non :

Neen heeft gestemd :

M. de Lobkowicz.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

M. Arckens et Mme Bastien.

#### QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

**QUESTION ORALE DE MME FRANÇOISE BERTIEAUX A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE, CONCERNANT «L'ACCÈS AUX QUAIS DE MÉTRO»**

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW FRANÇOISE BERTIEAUX AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «DE TOEGANG TOT DE PERRONS IN DE METRO»**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Bertieaux pour poser sa question.

**Mme Françoise Bertieaux.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, la STIB fait des efforts depuis plusieurs années pour promouvoir le transport public bruxellois en mettant principalement l'accent sur ses facilités, son confort et sa convivialité.

Nous avons sans doute encore tous en mémoire le slogan « Je fais confiance à mes 2 237 chauffeurs » ou les visages avenants des fameux Marc, Thierry et autres mécaniciens ou employés de la STIB affichés dans de nombreux supports du réseau.

*(M. Jan Béghin, premier vice-président,  
remplace Mme Magda De Galan, présidente,  
au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Jan Béghin, ondervoorzitter,  
vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter,  
in de voorzitterszetel)*

Il semble par contre que l'accès aux quais de métro n'ait pas été, jusqu'ici, considéré comme une priorité alors qu'il peut conditionner la démarche de nombreux utilisateurs, notamment ceux que l'on appelle les plus faibles, à savoir les personnes âgées, les mamans avec poussettes, les jeunes enfants ou les personnes handicapées.

La problématique des escaliers roulants ressemble à cet égard un vrai feuilleton. Certains se souviennent sans doute de leurs perpétuels dysfonctionnements à la station Rogier. Il semble que cette « maladie » se soit propagée à la station Mérode où le matériel est systématiquement en panne. Or, cette station est un centre névralgique de communication non seulement parce que les deux lignes qui desservent de nombreux bureaux et écoles, se rejoignent à cet endroit mais aussi parce qu'elle dessert la ligne 26 reprise dans le tracé du futur RER bruxellois.

Les pannes, arrêts temporaires, réparations en cours et entretiens effectués pendant les heures de pointe des escaliers roulants constituent un réel obstacle pour les personnes à mobilité réduite ou pour celles dont l'état de santé ne permet pas l'ascension de longues volées d'escaliers.

Eu égard aux feuilles mortes ou aux débris qui s'accumulent sur les escaliers à l'arrêt, il est parfois difficile de se rendre compte si la durée de cette interruption de fonctionnement du matériel aura un caractère temporaire ou définitif.

Je souhaiterais dès lors savoir quelles sont les mesures prises par la STIB pour remédier à la fragilité apparente de ce matériel.

Quelles sont les obligations contractuelles des fournisseurs pour assurer la maintenance ? Quelles sont éventuellement les sanctions si les délais ne sont pas respectés ?

En outre, M. le ministre envisage-t-il des mesures plus performantes permettant l'accès aux quais de métro des personnes à mobilité réduite ? Peut-on espérer que les stations choisies pour desservir le futur réseau RER puissent être pourvues d'ascenseurs à l'instar de ce qui existe à Londres ou à Paris ?

Enfin, je voudrais insister sur le fait que les tunnels de métro permettent aussi de traverser de nombreux axes routiers denses de la Région en dehors de la circulation ; dès lors que leurs accès sont aisés, ils donnent la possibilité à de nombreux piétons d'éviter les dangers d'une traversée en pleine circulation automobile. Si le lien avec les transports en commun n'est pas réellement direct, il s'agit cependant aussi de la mobilité des usagers les plus faibles.

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, je peux communiquer à l'honorable membre que l'accessibilité des quais de métro fait partie intégrante du confort des voyageurs. Nous sommes parfaitement conscients de son importance.

Sur la base des données récoltées après enquête des services à la station Mérode, sur les 20 escaliers roulants de la station, non compris les deux qui sont la propriété de la SNCB, 44 opérations d'entretien préventif ont été exécutées pendant la période d'octobre à novembre 1999 et 7 interventions de réparation de courte durée. En outre, trois appareils ont été arrêtés pendant quelques jours pour permettre le nettoyage des caissons.

Cette dernière opération se fait tous les cinq ans dans le cadre de la lutte contre l'incendie. Les escalators de la station Mérode font malheureusement partie d'une ancienne génération, et nécessitent une intervention humaine de réarmement en cas de vandalisme.

D'une manière générale, je puis vous assurer que la STIB a mis en œuvre, au cours des dernières années, une série d'escalators équipés d'appareils munis de systèmes de télétransmission des avaries et s'est efforcée de donner une formation à un nombre accru d'agents. Un programme de modernisation relatif à l'équipement de détecteurs est actuellement piloté par l'AED. Il permettra notamment le réarmement automatique après un arrêt provoqué par un acte de vandalisme. Nous avons formulé des exigences de disponibilité aux firmes chargées de la maintenance. Une perte de disponibilité de 2,5 % maximum sur une base annuelle pour l'ensemble du parc est prévue. Elle peut varier jusqu'à 1 % en ce qui concerne les escalators prioritaires et récents. Le non-respect de ces exigences peut entraîner des pénalités importantes. L'arrêt d'escalators dans les stations de métro n'est jamais simultané sur l'ensemble des appareils d'une même station. Par conséquent, les personnes les moins mobiles trouvent en permanence le moyen d'accéder aux quais ou de sortir. Les études visant à équiper les stations en correspondance avec la SNCB d'ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite sont en cours.

Un budget est prévu qui permettra de constater les premiers résultats en la matière dès l'an 2000.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Bertieaux pour poser une question complémentaire.

**Mme Françoise Bertieaux.** — Monsieur le Président, je suppose que les ascenseurs susceptibles d'être installés permet-

tront de répondre à la demande de certaines associations de personnes handicapées en chaise roulante qui déplorent les difficultés d'accès aux quais de métro.

**M. Jos Chabert**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — La réponse est positive.

**Mme Françoise Bertieaux.** — Je vous remercie.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A M. JACQUESSIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LES MANQUEMENTS OBSERVES DANS LE CHEF DE L'EXECUTIF EN MATIERE DE RENOUVELLEMENT DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CERTAINS PARAREGIONAUX»**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «HET IN GEBREKE BLIJVEN VAN DE REGERING MET BETREKKING TOT DE VERNIEUWING VAN DE RADEN VAN BESTUUR VAN BEPAALDE PARAREGIONALE INSTELLINGEN»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Cerexhe pour poser sa question.

**M. Benoît Cerexhe.** — Monsieur le Président, le Gouvernement bruxellois semble aujourd'hui en retard de nomination dans certains organismes régionaux d'intérêt public. En tout cas, aucune décision en la matière n'a été publiée au *Moniteur belge*. J'aimerais donc savoir si le Gouvernement a rempli ses obligations dans les délais fixés, ou si, comme tout semble l'indiquer, il ne l'a pas encore fait, connaître les raisons de ces différents retards et les nouveaux délais qu'il est fixés.

Ces défauts de nomination constituent un élément de paralysie dans la gestion d'organismes aussi importants que le Port de Bruxelles ou la STIB. Les statuts de la Société du canal — Port de Bruxelles — précisent explicitement le renouvellement du conseil d'administration dans les six mois qui suivent le renouvellement du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela aurait donc dû être fait le 29 décembre 1999 au plus tard pour les administrateurs présentés par l'Exécutif. Le Gouvernement a-t-il présenté ses administrateurs ? Dans l'affirmative, qui sont-ils ? Dans la négative, le ministre-président peut-il nous expliquer les raisons de ce retard ? L'ordonnance relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit un délai identique de six mois, pour ce qui concerne les administrateurs de la STIB présentés par l'Exécutif. Le conseil d'administration de la STIB, composé de 19 membres, compte 10 administrateurs francophones et

5 administrateurs néerlandophones nommés et révoqués par l'Exécutif. Le Gouvernement a-t-il procédé à la nomination de ces administrateurs ? Dans l'affirmative, quelle est leur identité ? Dans la négative, le ministre-président peut-il préciser dans quel délai le renouvellement du conseil d'administration sera effectué ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

**M. Jacques Simonet**, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — La question de M. Cerexhe a été brève. Ma réponse le sera également.

Je voudrais d'abord rassurer le président du groupe PSC : aucune carence n'existe, bien évidemment, quant aux organes de gestion des différents pararégionaux, organismes d'intérêt public régional cités par M. Cerexhe.

Pour la majorité d'entre eux, les mandats ne viennent à échéance qu'en 2001. Toutefois, il est vrai que pour un certain nombre d'autres organismes pararégionaux, les mandats auraient dû être renouvelés dans les six mois de l'installation du nouveau Parlement bruxellois.

Il est exact que ce renouvellement n'a pas eu lieu.

Vous me demandez, monsieur Cerexhe, de vous donner une estimation quant au délai dans lequel, pour l'ensemble de ces organes, les mandats pourraient être renouvelés. Je vous répondrai que d'ici la fin du trimestre, l'ensemble des conseils d'administration des pararégionaux qui auraient dû être renouvelés pour la fin décembre l'auront été.

Je vous précise tout aussi clairement que dans les circonstances que nous connaissons actuellement, les organes qui avaient été nommés sous la précédente législature et qui sont actuellement en place, continuent à fonctionner en toute légalité. Les décisions prises par l'ensemble des pararégionaux ne sont évidemment pas affectées.

En ce qui concerne la STIB, et bien que cette matière relève plus spécifiquement des compétences et attributions du ministre régional des Communications et des Transports, comme d'ailleurs la problématique du port de Bruxelles, le ministre Chabert m'a indiqué hier que la procédure de nomination du directeur général était en cours et serait finalisée à bref délai. Les conséquences pouvant résulter de la double croix sur la présidence du Conseil d'administration de cette société devraient être réglées, là encore, avant la fin du trimestre.

Quant à la continuité du service public, j'ajoute que M. Schoofs, directeur général adjoint de la STIB, assume les fonctions de directeur général *ad intérim*. Cette décision a été prise par le Gouvernement au mois d'octobre. Le fonctionnement de l'ensemble des institutions pararégionales est également assuré.

Je le répète, la volonté du Gouvernement est de voir renouveler l'ensemble des organes de gestion des organismes d'intérêt public régional, d'ici à la fin du trimestre.

**M. le Président.** — La parole est à M. Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe.** — Monsieur le Président, je prends bonne note de l'intention du ministre-président de procéder à ce renouvellement, au plus tard d'ici le 31 mars prochain. C'est une bonne chose. En effet, monsieur le ministre-président, si ces institutions continuent à fonctionner, des dispositions statutaires

et des dispositions de l'ordonnance doivent être respectées. Sinon, on pourrait maintenir indéfiniment les instances qui pré-existaient aux dernières élections.

Pour le reste, je ne vois pas très bien — mais je ne comprends peut-être pas grand chose — en quoi la désignation d'un directeur général à la STIB est liée au renouvellement des instances et au conseil d'administration de la STIB.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME BEATRICE FRAITEUR A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONSERNANT «LE DEGRE DE CONCERTATION ENTRE LE GOUVERNEMENT FEDERAL ET LE GOUVERNEMENT REGIONAL BRUXELLOIS A PROPOS DE LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES»**

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «HET OVERLEG TUSSEN DE FEDERALE REGERING EN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING MET BETREKKING TOT DE STRIJD TEGEN GELUIDSHINDER»**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Fraiteur pour poser sa question.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, la décision du Gouvernement fédéral d'interdire les vols de nuit à l'aéroport de Zaventem intéresse au plus haut point Bruxelles, sa population, ses industries, et ses institutions. Cette décision aura aussi des répercussions évidentes, extrêmement positives sur certains points, négatives sur d'autres, sur le développement général de notre Région.

Dans ce contexte, j'aimerais interroger le ministre-président sur les points suivants :

1. Y a-t-il eu concertation entre le Gouvernement régional bruxellois et le gouvernement fédéral avant que la ministre fédérale du Transport prenne sa décision ?

2. Si tel est le cas, la décision de la ministre fédérale du Transport reflète-t-elle les opinions exprimées par le Gouvernement régional ? Sinon, le Gouvernement régional compte-t-il saisir le Comité de concertation pour y défendre ses intérêts ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

**M. Jacques Simonet,** ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. —

Monsieur le Président, je répondrai aux deux questions posées par Mme Fraiteur. Tout d'abord, le fait que la ministre fédérale des Communications ait retiré son arrêté confère à la question un moindre degré d'actualité et d'urgence. Il n'y a, bien évidemment, — je ne suis pas le seul à le déplorer — eu aucune concertation entre la ministre fédérale des Communications et les autres niveaux de pouvoir régionaux. Il semble même n'y avoir eu aucune concertation entre la ministre fédérale des Communications et ses collègues du Gouvernement fédéral, lorsqu'elle a décidé de prendre son arrêté.

Depuis lors, j'ai eu l'occasion d'avoir un contact tant avec Mme Durant qu'avec M. Daems et de leur faire part de la position du Gouvernement bruxellois en la matière. Même s'il n'y a pas eu de prise de position officielle, je crois ne pas trahir notre sentiment en disant que, depuis plusieurs années le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Parlement bruxellois se préoccupent de la problématique des nuisances acoustiques engendrées par les activités de l'aéroport de Bruxelles-National. J'ajoute que nous ne nous préoccupons pas seulement des nuisances générées par les activités nocturnes de l'aéroport mais aussi des nuisances subies par les riverains sur le plan acoustique pour ce qui concerne les vols de jour dans des quartiers relativement habités et se situant dans l'axe des vols des appareils, qui atterrissent et décollent de l'aéroport.

Dans le cadre des compétences régionales, confirmées par un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 24 janvier 1997, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté, à l'initiative du ministre Gosuin, un arrêté qui déterminait les normes acoustiques à respecter par les exploitants de l'aéroport, ce, aussi bien de jour que de nuit. En effet, la manière parfois artificielle dont on limite les nuisances acoustiques, la nuit, pendant quatre heures, ne correspond peut-être pas toujours au souci de bien-être, de tranquillité environnementale de nos concitoyens.

Par conséquent, notre souhait, dans un esprit de concertation qui, cette fois, a fait défaut, est que le Gouvernement fédéral puisse, comme ce sera le cas dans un groupe de travail piloté par le premier ministre, «sortir du bois» et prendre un certain nombre de dispositions relatives à la limitation des nuisances acoustiques générées par les activités de l'aéroport de Bruxelles-National.

**M. Christos Doukeridis.** — Dans quel sens ?

**M. le Président.** — Je ne puis vous autoriser à prendre la parole dans le cadre d'une question orale. Il n'y a que Mme Fraiteur qui soit habilitée à intervenir.

**M. Jacques Simonet,** ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mais, je veux bien répondre, monsieur le Président !

**M. Christos Doukeridis.** — Monsieur le ministre-président, dans quel sens ira votre intervention ? Vous venez de nous dire que vous regrettez que les mesures proposées dans cet arrêté ne concernent pas davantage les nuisances occasionnées pendant la journée.

J'ai cru comprendre que vous alliez demander un renforcement des mesures prises à cet égard.

**M. Jacques Simonet,** ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Non, ce

n'est pas ce que j'ai dit. Je déplorais le fait que l'on se soit limité, de manière précipitée et à mon avis trop parcellaire, à prendre un arrêté, qui n'avait fait l'objet d'aucune concertation ni avec les autres membres du Gouvernement fédéral concerné, ni avec les Régions, ni avec les différentes intéressées: Biac, Belgocontrol et autres compagnies aériennes.

Depuis que le dossier a été repris en mains par le premier ministre, il a été décidé de constituer un groupe de travail. Par ailleurs, j'ai entendu cette semaine, de manière informelle, tant Mme Durant que M. Daems, reconnaître la nécessité — mes contacts sont antérieurs au retrait de l'arrêté — d'approfondir le problème ... (*Protestations sur les bancs ECOLO.*)

Monsieur Doukeridis, la ministre fédérale des Communications reconnaît, après l'initiative qu'elle a prise, que trois semaines de travail seront nécessaires au groupe technique piloté par le premier ministre pour tenter de dégager des solutions. Vous m'excuserez de ne pas vous donner le détail technique des positions que nous allons défendre dans le cadre des concertations avec ce groupe de travail, lors d'une réponse à une question orale.

Je termine donc ma réponse à Mme Fraiteur. Le souhait qui est le nôtre est que toutes les décisions en la matière soient prises en concertation avec les autres régions du pays, y compris la Région de Bruxelles-Capitale.

Je rappelle les paramètres de la coopération que nous voulons instaurer avec l'Etat fédéral en cette matière. Il faut que nous puissions, de commun accord avec toutes les parties concernées, poursuivre des objectifs concertés en matière de croissance économique, de maintien de l'emploi, mais évidemment aussi de tranquillité des riverains. Nous ne pouvons pas isoler un des aspects de la problématique.

Ensuite, nous avons demandé de manière formelle aux ministres Durant et Daems que l'on nous communique toutes les informations dont disposeraient les autorités fédérales et qui permettent d'assurer un contrôle effectif des infractions constatées en vue de les réprimer. A l'heure actuelle, il faut bien reconnaître que les infractions aux normes acoustiques ne sont absolument pas sanctionnées, ce qui permet à des entreprises de violer en toute impunité un certain nombre d'exigences imposées pour la tranquillité des citoyens.

A terme, dans le cadre de ce groupe de travail, il faudra réfléchir à la mise en œuvre du fameux principe du pollueur-payeur, en permettant une politique d'indemnisation des populations qui sont, de manière inéluctable, victimes des nuisances acoustiques.

La discussion que l'on va avoir avec le groupe de travail piloté par le premier ministre Verhofstadt devra nous permettre d'établir un certain nombre de scénarios d'exploitation économique de l'aéroport, en fonction des exigences de tranquillité et de moindre nuisance pour les riverains.

Je termine en vous disant qu'une des plus anciennes revendications du Gouvernement bruxellois est de voir rapidement se conclure avec l'Etat fédéral un accord de coopération qui permette, je le répète, de concilier le développement économique de l'espace aéroportuaire, le rôle européen et international de Bruxelles, et la diminution des nuisances subies par la population tant à Bruxelles que dans la périphérie.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Monsieur le Président, après la réponse du ministre-président, je ne peux que déplorer l'absence de concertation avec notre Région.

Par ailleurs, je suis surprise que le groupe ECOLO à la Région bruxelloise, demande la concertation alors qu'au niveau fédéral, la ministre, issue de ce même parti, a pris seule la décision. Cette attitude est quelque peu paradoxale.

Je suis satisfaite d'entendre le ministre-président dire que l'on a travaillé depuis longtemps sur ce dossier. Il est vrai que la problématique de l'aéroport de Zaventem doit absolument être traitée. J'ose espérer que l'on ne retardera pas l'analyse d'une proposition de résolution qui a été déposée, il y a plus d'un an, à ce sujet. Cette dernière demande est évidemment adressée au président de la commission Environnement.

(*M. Christos Doukeridis désire intervenir.*)

**De Voorzitter.** — Mijnheer Doukeridis, ik wil even herinneren aan het reglement.

Naar aanleiding van een mondelinge vraag, is het alleen de vraagsteller die een bijkomende vraag mag stellen.

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. PHILIPPE DEBRY A M. JACQUESSIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «UN AVENANT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PHILIPPE DEBRY AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «EEN AANHANGSEL BIJ HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN DE FEDERALE STAAT EN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

**M. Philippe Debry.** — Monsieur le Président, chers collègues, ma question porte sur une zone géographiquement proche de celle qui vient d'être évoquée.

L'article 43 de la loi de financement des Régions et Communautés prévoit la possibilité pour l'Etat fédéral de financer des travaux dans le cadre du rôle national et international de la Région de Bruxelles-capitale.

A de nombreuses reprises, on a dû regretter que certains travaux pris en charge par cet accord dépassaient le champ de compétences de la Région et auraient dû en fait être pris en charge par un autre budget fédéral. On peut ainsi s'interroger sur l'opportunité de certains investissements du style Heysel, Atomium, ou encore du tunnel sous le boulevard Léopold III.

Mais le comble a été atteint lorsque le précédent Gouvernement a accepté le 2 juin 1999, soit quelques jours avant les élec-

tions, l'avenant n° 4 à l'accord de coopération de 1993. Cet avenant prévoit en effet la prise en charge par l'accord de coopération du financement partiel d'un des bâtiments de l'OTAN, plus précisément le bâtiment «NACISSA» pour un montant forfaitaire de 110 millions.

Il m'est certes difficile de vous interroger personnellement sur cette décision, mais permettez-moi d'interpeller la moitié de votre Gouvernement, plus précisément les quatre ministres qui faisaient partie de celui qui a pris cette décision, et votre majorité, identique à celle de la présente législature: est-il acceptable que l'on finance des bâtiments destinés à l'OTAN avec des budgets réservés à Bruxelles? Je pense que poser la question, c'est y répondre.

Mais une décision récente du Gouvernement fédéral va plus loin, puisqu'il a décidé de faire prendre à charge de l'accord de coopération les surcoûts estimés de la construction du bâtiment NACISSA pour un montant supplémentaire de 53 millions.

Inutile de vous dire que nous trouvons cette décision inacceptable. Elle est en tout cas inconciliable avec la volonté, que je crois être unanime des Bruxellois, d'utiliser ces moyens à des investissements réellement utiles pour Bruxelles et ses habitants.

J'en viens à mes questions:

Avez-vous déjà été informé de la décision du Gouvernement fédéral?

Ce point a-t-il déjà été discuté entre l'Etat fédéral et la Région bruxelloise?

Le cas échéant, quelle position la Région a-t-elle défendue?

Dans la négative, le Gouvernement a-t-il déjà pris une décision quant à l'attitude qu'il compte tenir sur ce dossier?

Je remercie le ministre pour ses réponses.

**M. le Président.** — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

**M. Jacques Simonet**, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, M. Debry a rappelé brièvement l'historique de l'accord de coopération. A la suite de la régionalisation, la Région de Bruxelles-Capitale a sollicité auprès de l'Etat fédéral une intervention budgétaire qui devait lui permettre d'assurer son rôle de capitale du pays et de capitale européenne. Comme cela a été rappelé, cette demande a été introduite dans le cadre de la loi spéciale du 8 août 1980 et de la loi de réformes institutionnelles du 8 août 1988, ainsi que de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, notamment le fameux article 43 bien connu de cette Assemblée.

Les négociations entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale ont abouti à un accord de coopération signé le 15 septembre 1993. Cet accord avait pour objectif une intervention budgétaire de l'Etat fédéral dans toute une série d'infrastructures qui visaient à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles.

Ces initiatives ont été réparties en six chapitres, dont notamment, en ce qui concerne la question de M. Debry, un chapitre 3 relatif au boulevard Léopold III, à Eurocontrol, à l'OTAN et à l'aéroport de Bruxelles-National.

Il est exact — vous l'avez dit vous-même, c'est une décision antérieure à l'actuelle législature — que l'avenant n° 4 à l'accord de coopération tel qu'il a été conclu, le 2 juin 1999, prévoit une initiative 4.2, dite NACISSA. Cet avenant n° 4 qui avait pour objet d'actualiser les budgets des programmes 1998-1999, a prévu — je cite l'accord parce que ce n'est pas sans intérêt quant à la position que défend à l'heure actuelle la Région dans le cadre de nos négociations avec le Fédéral: «qu'un montant forfaitaire et unique de 110 millions est inscrit pour mémoire au programme budgétaire 1999; les soldes disponibles à la fin 1999 sur les crédits d'engagements seront en priorité utilisés à cette fin.»

Comme vous l'avez rappelé, monsieur Debry, NACISSA qui, depuis lors, a été rebaptisé NC 3A est une agence de l'OTAN spécialisée dans le domaine de la communication. Dans le cadre de la politique d'accueil des institutions internationales, les décisions suivantes avaient été prises par le précédent Gouvernement fédéral, en 1995 si ma mémoire est bonne: «La moitié de la surface du terrain qui est mis à disposition par l'Etat belge était cédée à NACISSA. L'Etat belge vendait ce terrain afin de financer les coûts de la reconstruction de nouveaux locaux. L'Etat belge prenait en charge la construction des locaux, c'est-à-dire le financement et la maîtrise de l'ouvrage, le conseil des ministres fédéral ayant d'ailleurs à l'époque arrêté sa participation à un montant de 400 millions, hors TVA. Le solde financier — comme rappelé dans l'avenant n° 4 — c'est-à-dire 110 millions, devait être imputé à l'accord de coopération. Et ce sont ces 110 millions que l'on retrouve dans l'avenant n° 4.

Aujourd'hui, les négociations de l'avenant n° 5 portant sur l'actualisation du programme 1999 et la définition du programme 2000 de l'accord de coopération ainsi que sur les budgets y afférents ont commencé.

Une première réunion s'est tenue à l'initiative et à l'invitation du comité de coordination du Gouvernement fédéral, au cabinet de la ministre fédérale des Transports et des Communications, le 22 décembre dernier.

Lors de cette première réunion, à la fin décembre, nous nous étions limités à la présentation par les deux parties, c'est-à-dire le fédéral d'une part et la Région d'autre part, de nos propositions respectives pour l'avenant n° 5. A cette occasion, nous avons appris avec une certaine surprise que le fédéral avait, pour 2000, inscrit un montant de 55 millions sous l'intitulé NACISSA, conformément à une décision prise, sauf erreur de ma part, au début du mois de décembre par le Conseil des ministres fédéral.

Je puis donc vous confirmer la position de la Région bruxelloise. Nous sommes bien évidemment informés de cette décision du fédéral. Nous avons mis le dossier sur la table, lors de la deuxième réunion du comité d'accompagnement qui s'est déroulée ce mardi 11 janvier.

La position de la Région est extrêmement claire: nous nous engageons à respecter les accords conclus dans le passé, notamment dans le cadre de l'avenant n° 4 auquel nous n'ajoutons ni n'enlevons rien.

Nous considérons une fois de plus qu'aux termes de l'avenant n° 4, l'intervention convenue, c'est-à-dire les 110 millions, était unique et forfaitaire. Donc, aussi bien dans l'esprit du fédéral que de la Région il s'agissait d'une intervention «one shot».

Par cette participation de 110 millions, la Région considère qu'elle a clôturé sa participation dans cette initiative. C'est donc la position que nous allons continuer à défendre dans le cadre de nos négociations avec le gouvernement fédéral.

Je vous tiendrai informé des résultats des réunions qui sont encore programmées avec le fédéral pour finaliser l'avenant n° 5.

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry.

**M. Philippe Debry.** — Je ne peux que me réjouir de l'attitude prise par le Gouvernement en la matière. Nous restons cependant vigilants à ce que cette attitude reste constante.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «DE PLANNEN VAN DE FEDERALE MINISTER VAN BINNENLANDSE ZAKEN OM DE POLITIEZONES TE VERGROTEN»**

**QUESTION ORALE DE M. SVEN GATZ A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LE PROJET DU MINISTRE FEDERAL DE L'INTERIEUR D'AGRANDIR LES ZONES DE POLICE»**

**De Voorzitter.** — De heer Gatz heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**De heer Sven Gatz.** — Mijnheer de Voorzitter, de federale minister van Binnenlandse Zaken heeft in de Kerstperiode plannen ontvouwd om de bestaande 228 politiezones terug te brengen tot 157 zones. De minister wil hiermee twee doelstellingen realiseren. Enerzijds kan men met grotere zones de minimumbemanning van de basispolitiezorg beter verzekeren en anderzijds zouden op die manier de politiezones overeenkomen met de territoriale indeling van het gerecht.

De federale minister van Binnenlandse Zaken hanteert voor deze hervorming een lijst van criteria en heeft aan de gemeenten en aan de bestaande zones twee voorstellen gedaan: een minimalistisch voorstel met een beperkte minimumbemanning om een permanente inzetbaarheid te verzekeren en een maximalistisch voorstel met een dubbel zo grote permanente inzetbaarheid.

Is de minister formeel op de hoogte gebracht van deze plannen? Weet hij of er ook in Brussel sprake zal zijn van grotere politiezones? Zou er sprake zijn van één politiezone voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest?

Weet de minister of de bestaande politiezones in Brussel aan alle criteria beantwoorden die de federale minister heeft gesteld? Zullen de Brusselse gemeenten, gezien de omvang van het veiligheidsprobleem, opteren voor het maximalistische scenario? Heeft de minister hierover reeds contact opgenomen met de gemeentebesturen?

Ik ben mij ervan bewust dat het hier niet rechtstreeks een gewestelijke aangelegenheid betreft. Toch had ik graag ver-

men of de minister in het belang van het Gewest een poging zal doen om de betrokken partijen in Brussel bijeen te brengen om ook in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tot grotere politiezones te komen?

Kunnen de bestaande politiezones nu en in de toekomst over voldoende manschappen beschikken om de basispolitiezorg te verzekeren? Zullen zij hiertoe ook financieel in staat zijn indien de huidige zones worden behouden?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Simonet, minister-voorzitter.

**De heer Jacques Simonet,** minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mijnheer de Voorzitter, de voorbereiding van de hervorming van de politiediensten ingevolge het akkoord tussen de democratische partijen van dit land is een federale bevoegdheid, meer bepaald een bevoegdheid van de minister van Binnenlandse Zaken.

Uit de informatie van het kabinet van de minister van Binnenlandse Zaken blijkt dat een eventuele beperking van het aantal politiezones in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest niet wordt overwogen. Voorts zal ons Gewest zes zones tellen die elk op zich een eigen juridische entiteit zullen vormen zodra de hervorming is afgerond.

Ik kan de heer Gatz eveneens meedelen dat de Regering niet van plan is de bespreking betreffende de territoriale opdeling van het Gewest opnieuw aan te vatten en evenmin van plan is terug te komen op de indeling in zes politiezones, zoals goedgekeurd door de Conferentie van Burgemeesters.

Gelet op het feit dat de voorbereidende werkzaamheden voor de uitvoering van de hervorming van de politiediensten nog steeds aan de gang zijn onder de leiding van de minister van Binnenlandse Zaken, is het momenteel voorbarig een precies antwoord te formuleren inzake personeel en begroting die de toekomstige politiezones nodig zullen hebben voor hun goede werking.

Ik heb het volste vertrouwen dat minister Antoine Duquesne en zijn medewerkers erover zullen waken dat de toekomstige politiezones van dit land over de vereiste middelen zullen beschikken om hun opdracht uit te voeren.

Hoewel de Brusselse Hoofdstedelijke Regering niet rechtstreeks betrokken wordt bij de verschillende werkgroepen, volgt zij de vorderingen in de werkzaamheden van de deskundigen van het ministerie van Binnenlandse Zaken op de voet. De gevolgen van de toekomstige hervormingen op een aantal gewestelijke initiatieven, zoals de veiligheid en de samenwerkingsovereenkomsten genieten eveneens onze bijzondere aandacht.

**De Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

*(M. Jean-Pierre Cornelissen vice-Président,  
remplace M. Jan Béghin, premier vice-Président,  
au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter,  
vervangt de heer Jan Béghin, eerste Ondervoorzitter,  
in de voorzitterszetel)*

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «DE UITGAVE VAN EEN BOEK OVER DE GROTE MARKT IN HET KADER VAN DE KLASSERING VAN DEZE PLAATS ALS WERELDERGOED, DAT UITSLUITEND IN HET FRANS ZAL WORDEN GEPUBLICEERD»**

**QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «L'EDITION, DANS LE CADRE DE SON INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, D'UN LIVRE SUR LA GRAND-PLACE PUBLIE UNIQUEMENT EN FRANÇAIS»**

**De Voorzitter.** — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mijnheer de Voorzitter, op de gemeenteraadszitting van 5 oktober 1998 van Brusselstad werd een uitgave van 2 miljoen goedgekeurd voor het uitwerken van een studie over de huizen van de Grote Markt in het kader van de opname hiervan door de Unesco op de lijst van het Wereldpatrimonium. Tijdens de zitting van 18 december 1998 werd een uitgave goedgekeurd van 700 000 frank voor de publicatie van deze studie door de uitgeverij CEC-Editions. Tenslotte werd tijdens de zitting van 6 december 1999 nog eens een uitgave van 300 000 frank door de gemeenteraad goedgekeurd om de studie die werd gemaakt, persklaar te maken. In totaal werden dus 1 miljoen voor de publicatie en 2 miljoen voor de studie goedgekeurd.

Nu blijkt echter dat deze studie door de stedelijke overheid uitsluitend in het Frans zal worden uitgegeven, althans dat mag toch worden verondersteld, vermits de bevoegde schepen ondanks herhaalde vraag van een gemeenteraadslid, weigerde om de vraag te beantwoorden of deze studie ook in het Nederlands zou worden gepubliceerd.

Op 27 december 1998 diende dit gemeenteraadslid een klacht in bij de toezichthoudende minister om te vragen de stemming over het verlenen van een subsidie van 700 000 frank te vernietigen, vermits deze uitgave niet in overeenstemming is met de taalwetgeving, die immers bepaalt dat elke mededeling aan het publiek door plaatselijke besturen van Brussel-Hoofdstad zowel in het Nederlands als in het Frans dienen te gebeuren. Een publicatie dient immers als een mededeling aan het publiek te worden beschouwd.

Op 1 april 1999 antwoordde de toezichthoudende minister, zonder opgave van enige reden, dat hij het dossier niet had vernietigd. Op vraag van het betreffende gemeenteraadslid welke de reden daartoe was, en met name of dit boek dan wél in beide talen zou worden gepubliceerd, werd ongeveer drie maanden later geantwoord dat de toezichthoudende minister daarop geen antwoord kon geven omdat zij de zaak niet eens onderzocht had.

Vandaag wordt er andermaal een nieuwe uitgave van 300 000 frank gedaan, door de stad, en werd door het betreffende gemeenteraadslid opnieuw klacht ingediend bij de toezichthoudende minister.

Aangezien een vernietigingsbesluit binnen een termijn van 50 dagen dient te worden genomen, spreekt het voor zich dat deze vraag een spoedeisend karakter heeft, en dient de weg van het Parlement te worden gekozen, aangezien klachten van gemeenteraadsliden niet ernstig worden genomen, vermits ze niet eens worden onderzocht.

Kan de minister-voorzitter mij waarborgen dat de betreffende studie zowel in het Nederlands als in het Frans wordt uitgegeven? Zo neen, is de minister-voorzitter niet van mening, zoals de gecoördineerde wetten op het gebruik der talen in bestuurszaken van 18 juli 1966 bepalen, die een wetgeving van openbare orde zijn, dat een dergelijke publicatie in beide talen dient te worden uitgegeven? Zo ja, waarom werd de stemming over de subsidie van 700 000 frank dan niet door de toezichthoudende minister vernietigd?

Waarom werd er geen afdoend antwoord op de klacht van het betrokken gemeenteraadslid gegeven en waarom werd niet eens de moeite gedaan om deze zaak te onderzoeken?

Overweegt de minister-voorzitter om de nieuwe stemming van 300 000 frank voor het persklaar maken van deze studie te vernietigen?

Overweegt de minister-voorzitter maatregelen om ervoor te zorgen dat het boek in beide talen wordt uitgegeven?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Simonet, minister-voorzitter.

**De heer Jacques Simonet,** minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mijnheer de Voorzitter, het beslissing nummer 489 dat de gemeenteraad van Brussel-Stad op 6 december 1999 goedkeurde, strekt er alleen toe de studie die een kunsthistoricus aan de huizen rond de Grote Markt wijdt voor drie maanden te verlengen. De 300 000 frank die de heer Lootens-Stael aanhaalde, zijn daarvoor bestemd en dus niet voor de publicatiekosten zoals hij liet uitschijnen.

De beweringen van de heer Lootens-Stael steunen louter op veronderstellingen en vereisen dus geen antwoord.

Bovendien stond de beslissing nummer 489 op de lijst die Brussel-Stad op 20 december 1999 aan de administratie van de plaatselijke besturen bezorgde overeenkomstig artikel 7 van de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

In toepassing van artikel 11 van diezelfde ordonnantie beschikt de Regering vanaf de dag waarop zij de lijst ontvangt over twintig dagen om daarin vermelde beslissingen op te vragen. Die termijn verstreek dus op 9 januari 2000, zodat de beslissing niet meer kan worden geschorst of vernietigd. Bovendien is de beslissing volgens mij geenszins in strijd met de wet.

De beslissing die op 18 december 1998 werd getroffen om een subsidie toe te kennen aan de publicatiedienst van de Franse Gemeenschapscommissie werd door de heer Lootens-Stael eveneens bekritiseerd. Nochtans is die beslissing niet onwettig. Zo kon de heer Picqué toen hij daarover geïnterpelleerd werd, zich op de ordonnantie van 14 mei 1998 beroepen.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Ik begrijp niet waarom de minister de klachten van het Brusselse gemeenteraadslid niet ernstig neemt. In eerste instantie antwoordde de minister kortweg dat hij de stemming niet zou vernietigen, zonder daarvoor een motivatie te geven. Vervolgens antwoordde de minister op een herinneringsbrief van het gemeenteraadslid dat Brussel-Stad hem geen volledig dossier bezorgde. Nochtans is het voor een toezichthoudende minister eenvoudig een dossier op te vragen en het te laten onderzoeken.

Zonder voorafgaand onderzoek en tegen het verzoek van een gemeenteraadslid in dat een stemming niet vernietigd moet worden, getuigt dit van weinig respect ten aanzien van dat gemeenteraadslid en bewijst dat de minister zijn toezichthoudende taak niet echt *au sérieux* neemt.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Simonet, minister-voorzitter.

**De heer Jacques Simonet,** minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Ik pas gewoon de ordonnantie van 14 mei 1998 toe.

**De Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

**QUESTION ORALE DE M. MARC COOLS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «LA CONCRETISATION DES ITINERAIRES CYCLISTES REGIONAUX»**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MARC COOLS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «DE CONCRETE UITVOERING VAN DE GEWESTELIJKE FIETSRoutes»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools pour poser sa question.

**M. Marc Cools.** — Monsieur le Président, madame et messieurs les ministres, le plan régional de développement prévoit la réalisation d'un ensemble d'itinéraires cyclistes régionaux. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'une politique volontariste qui vise à encourager et faciliter l'usage du vélo à Bruxelles.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, m'indiquer quel est l'état d'avancement de la réalisation de ces itinéraires ?

Pouvez-vous, en particulier, m'indiquer ce qu'il en est de la réalisation des itinéraires 1A et 1B destinés à relier le sud de la commune d'Uccle au Palais de justice ?

Les permis d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces itinéraires ont été délivrés.

Les travaux avaient d'abord été annoncés pour le mois de février 1999, puis pour le mois de juin 1999. Ils n'ont toujours pas été entamés.

Pouvez-vous monsieur le ministre, m'en indiquer la raison ! Et à quel moment ces travaux sont-ils maintenant programmés ?

De manière générale une planification a-t-elle été arrêtée pour l'ensemble des itinéraires régionaux ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, ministre.

**M. Jos Chabert,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, chers collègues, la réalisation des itinéraires cyclables a effectivement encouru un certain retard à la fin de la législature précédente.

Actuellement, seul l'itinéraire cyclable n° 13, qui comporte les segments 13a et 13b, est quasiment réalisé.

Comme je l'ai déclaré dans le passé, des efforts particuliers seront consentis pour réaliser les itinéraires cyclables comme ils ont été prévus dans le plan régional de déplacement.

Mon objectif consiste à réaliser 12 itinéraires pour la fin de 2005, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Les moyens nécessaires seront d'ailleurs inscrits dans les budgets des prochaines années.

J'ai prévu pour l'année 2000 un montant global de 115 millions de francs. Ce montant comprend une entreprise de 40 millions de francs, déjà engagée pour l'aménagement d'itinéraires cyclables.

Outre le montant spécifiquement réservé aux itinéraires cyclables, on aura également recours aux autres crédits d'investissement pour le réaménagement des voiries régionales.

Cette impulsion financière devra accélérer l'aménagement des itinéraires cyclables.

J'ai également chargé mon administration de constituer une équipe fonctionnelle transversale de fonctionnaires spécialement désignés et d'experts externes. Cette équipe sera chargée de la réalisation des itinéraires cyclables.

En effet, l'expérience a démontré qu'il doit être possible, avec une *task force* organisée qui peut se prévaloir du soutien nécessaire des administrations communales, de prévoir aussi bien l'étude que la réalisation de deux à trois itinéraires cyclables régionaux par an.

L'itinéraire cyclable n° 1 entre le sud de la commune d'Uccle et le Palais de justice est effectivement le premier itinéraire programmé. Les travaux débiteront au printemps, dès que les conditions atmosphériques le permettront.

L'objectif consiste également à conclure une convention avec les communes concernées avant le début des travaux, afin de leur permettre de prendre les mesures d'accompagnement qui s'imposent, comme la réalisation de zones 30 et des sens uniques limités.

Il est difficile aujourd'hui de donner une idée de l'ordre dans lequel les autres itinéraires cyclables seront réalisés. En effet,

cela dépend des délais pour l'obtention des permis de bâtir et de la collaboration des communes.

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools.

**M. Marc Cools.** — Je remercie M. le ministre pour toutes les précisions qu'il vient de nous donner. Je prends note de sa volonté de mettre sur pied une *task force*, d'organiser une concertation avec les différentes autorités communales concernées, d'aller de l'avant et de concrétiser deux à trois itinéraires par an.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JAN BEGHIN, AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSECRETARIS VOOR MOBILITEIT, OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «HET AANLEGGEN VAN OVERSTAPPARKINGS LANGS DE METROLIJN 1B NAAR ERASMUS»**

**QUESTION ORALE DE M. JAN BEGHIN A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA MOBILITE, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «LA CREATION DE PARKINGS DE DISSUASION LE LONG DE LA LIGNE DE METRO 1B EN DIRECTION DE L'HOPITAL ERASME»**

**De Voorzitter.** — De heer Béghin heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**De heer Jan Béghin.** — Mijnheer de Voorzitter, om het toenemende autoverkeer in het kader van het woon-werkverkeer tegen te gaan, is het aanleggen van overstapparkings bij stations van openbaar vervoer een belangrijk instrument. Het aanleggen van deze overstapparkings moet bij prioriteit gebeuren bij de eindstations van de metro, aan de rand van Brussel. Deze parkings mogen niet zomaar wat parkeerplaatsen zijn in de buurt. Om succes te hebben moeten overstapparkings voldoende capaciteit hebben, veilig zijn en toelaten dat de automobilist zonder veel moeite en snel het metrostation kan binnenstappen.

Wanneer de plannen voor de verlenging van de metrolijn 1B naar Erasmus ter sprake kwamen, is er om verschillende redenen steeds voor gepleit om voldoende overstapparkings aan te leggen. Voor het autoverkeer vanuit de rand rond Brussel bestaan nog steeds te weinig alternatieven. Een overstapparking aan de terminus van deze lijn kan dan ook een groot deel van de autostroom vanuit het Pajottenland en de Zennevallei opvangen. De dure investering voor een metrotraject naar Erasmus, in plaats van de tram die er in eigen bedding reed, kon enkel worden verantwoord als de verhoogde reïssnelheid en reizigerscapaciteit in een ruimer mobiliteitskader ingeschakeld werden. De metrolijn moet dus ook dienen om pendelaars te vervoeren.

In de overzichten van de gewestelijke mobiliteitsacties en van de metroverlengingswerken van lijn 1B, die de bevoegde

minister aan het begrotingsverslag toevoegde, wordt weinig tot niets teruggevonden over de aanleg van overstapparkings. De vraag is wat er van de oorspronkelijke plannen in huis komt en hoe een investering van 4 miljard, zonder overstapparkings, kan dienen om de mobiliteitsproblemen op te lossen.

Ook met de parkeergelegenheid op andere plaatsen langs de geplande metrolijn is het voorlopig slecht gesteld. Aan het Bizetplein is de parkeermogelijkheid uitgeput, aan het Rad zou een kleine parking voor slechts 100 voertuigen komen. Een grote parking zou worden gebouwd aan het metrostation Ceria, langsheen de ring. Dit station ligt op enkele kilometers van het eindpunt, waardoor de verlenging van de metrolijn voor de pendelaars uit de regio Sint-Pieters-Leeuw en Lennik niet veel nut heeft.

Hoe is het gesteld met de overstapparkings langs het verlengde stuk van metrolijn 1B en in het bijzonder met de parkings bij het metrostation Ceria en het eindstation Erasmus?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Chabert, minister.

**De heer Jos Chabert,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mijnheer de Voorzitter, in de eerste plaats wijs ik erop dat in het Irisplan sprake is van twee soorten parkings voor de overschakeling van autovervoer naar openbaar vervoer. Een eerste soort staat stroomopwaarts van de dagelijkse opstoppingen van de pendelaars. Deze parkings staan in verbinding met de belangrijkste stations van het GEN in de periferie. In totaal zullen tegen eind juni 2000 ongeveer 40 000 parkeerplaatsen in Wallonië en Vlaanderen worden vastgelegd door een werkgroep binnen het GEN. Deze parkings worden in het GEWOP ontradingsparkings genoemd.

Een tweede vangnet van parkings voor pendelaars aan de onmiddellijke periferie binnen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zijn de overstapparkings. In het GEWOP en het Irisplan zijn de ligging en de capaciteit van deze parkings vastgelegd. Het gaat om ongeveer 6 000 parkeerplaatsen bovenop de bestaande 2 400. Op de metro-as Coovi-Erasmus zullen twee parkings komen: aan de Coovi zullen 1 000 plaatsen komen met een verbinding naar de ring en aan Erasmus zullen 700 plaatsen komen ter bediening van Sint-Pieters-Leeuw en het Pajottenland.

Wat de parking aan de Coovi betreft, heeft een effectenstudie uit 1997 uitgewezen dat de aanleg van een voorlopige openluchtparking met 600 plaatsen in afwachting van een definitieve en dus duurdere aanleg van een parking met verschillende niveaus voor 1 100 voertuigen aangewezen is. De parking aan Erasmus zal het voorwerp moeten zijn van een uitbreiding en ook de beheersovereenkomst met de privé-partner zal moeten worden aangepast teneinde 700 plaatsen voor pendelaars in te richten bovenop de plaatsen voor het ziekenhuis. De administratie heeft deze elementen aan een onderzoek onderworpen. Ik herinner eraan dat de geplande uitbreiding van de metrolijn tot aan de Coovi, en dus de ring, voor 49 % wordt medegefinancierd door de federale overheid binnen het kader van een samenwerkingsakkoord.

Wat de programmering betreft zijn we inderdaad van plan om het potentieel van de metro maximaal te benutten door deze parkings te openen bij de indienststelling van het uitgebreide metronet. Het federale ministerie van Verkeer zal binnenkort starten met een studie over de parking aan de Coovi binnen het kader van het samenwerkingsakkoord tussen de federale overheid en het Brussels Gewest. Er zal worden nagegaan in welke fase de vooropgestelde capaciteit kan worden behaald en of de

uitvoering technisch en economisch haalbaar is. Gelet op de mogelijkheid om de terreinen tussen de ring, de Bergensesteenweg en het warenhuis Leroy Merlin op korte termijn te valoriseren, zal de voorlopige oplossing van een openluchtparking met 600 plaatsen in aanmerking worden genomen. Dit aantal zal in de eerste exploitatiejaren ongetwijfeld volstaan. Ook het definitief scenario van een parking met 1 000 tot 1 100 plaatsen op verschillende niveaus, waarvoor een stedenbouwkundig attest werd uitgereikt, zal worden onderzocht. Hierbij zullen alle mogelijke uitbatingsvormen worden bestudeerd. Men moet weten dat voor de aanleg van een parking met 1 100 plaatsen ongeveer 250 miljoen nodig is. De exploitatie- en bewakingskosten lopen jaarlijks op tot een bedrag van meer dan 5 miljoen frank. Het is normaal dat de gebruikers een bedrag zullen betalen waarbij gebruikers die overstappen op het openbaar vervoer van een gunstig tarief zouden kunnen genieten. Er wordt gestreefd naar een beleid dat coherent is met het parkeerbeleid dat in de binnenstad wordt gevoerd. Investerings zijn slechts mogelijk als de gemeenten zich tegelijkertijd verbinden tot een strikt parkingbeheer.

Wat de parking aan Erasmus betreft, is de gewestelijke administratie momenteel bezig met een studie naar de uitbreiding. Ook de mogelijkheid van een overstapparking van ongeveer 100 plaatsen aan het Rad op het terrein dat toebehoort aan de vervoersmaatschappij De Lijn wordt onderzocht. Het Brussels Comité tot aankoop van onroerende goederen raamt de kostprijs van deze onteigening op 7 miljoen.

**De Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

**QUESTION ORALE DE MME BEATRICE FRAITEUR A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT «L'INDISPONIBILITE DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA PROPRETE AU LENDEMAIN DES FESTIVITES PUBLIQUES AYANT SALUE LE PASSAGE A L'AN 2000»**

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE «HET IN GEBREKE BLIJVEN VAN HET GAN NA DE FEESTEN TER GELEGENHEID VAN DE EEUWWISSELING»**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Fraiteur pour poser sa question.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, il a fallu plus de quatre jours pour que les reliefs de la grande fête du Nouvel an organisée à la Grand-Place de Bruxelles et sur la place des Palais soient retirés par les différents services de propreté. On ne peut que déplorer le temps mis par ces différents services de propreté pour rendre à Bruxelles un aspect propre et net. Il est apparu que l'Agence Bruxelles Propreté n'a pas mis à disposition des autorités communales concernées les hommes supplémentaires néces-

saires au nettoyage d'une fête dont tout le monde savait depuis longtemps qu'elle aurait une dimension exceptionnelle.

C'est pourquoi je souhaite interroger le ministre en charge de l'Environnement sur les points suivants :

1. Le ministre cautionne-t-il la décision de l'Agence régionale pour la propreté de ne pas mettre à disposition des autorités communales du personnel spécifique nécessité par l'importance, prévisible, de la fête de Nouvel an ?

2. Le ministre a-t-il été informé au préalable de cette décision de l'Agence régionale pour la propreté ? Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas donné enjoint l'agence de mettre du personnel à disposition ?

3. Le ministre juge-t-il normal que le Parc de Bruxelles n'ait retrouvé son aspect net et propre que quatre jours après les festivités ? Si non, pourquoi rien n'a-t-il été fait pour que le nettoyage ait lieu plus rapidement ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin,** ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Président, chers collègues, il est exact qu'il n'a pas été procédé, dans les meilleurs délais, à l'enlèvement des débris laissés par les 200 000 personnes qui avaient décidé de rejoindre la place des Palais, le Parc de Bruxelles ou la Grand-Place pour célébrer le passage à l'an 2000.

Je le regrette sincèrement et je souhaite qu'à l'avenir, les contacts entre la Ville de Bruxelles et l'Agence Bruxelles Propreté soient plus étroits de sorte que la coordination entre les services respectifs de propreté s'en trouve renforcée.

Il me faut cependant apporter quelques précisions par rapport à ce que vous avez dit, madame Fraiteur.

1. Une convention, conclue entre la Ville de Bruxelles et la Région, règle les modalités et les zones d'intervention des différents services de propreté sur le territoire de la ville. Comme vous le savez, la propreté relève d'abord de la compétence des communes.

En vertu de cette convention, il appartient à la Ville de Bruxelles et non à l'agence de procéder au nettoyage de la Grand-Place et du Parc de Bruxelles.

Je constate par ailleurs que la Ville de Bruxelles s'est abstenue de faire appel aux services de l'agence pour qu'à l'occasion de cet événement, le travail soit effectué conjointement.

2. En ce qui concerne la place des Palais, le nettoyage a été assuré par Bruxelles-Propreté le dimanche 2 janvier. Le travail a débuté à 6 h 30 et s'est terminé en début d'après-midi.

Cette intervention est sans doute tardive mais j'attire votre attention sur le fait que la convention conclue avec la Ville de Bruxelles prévoit que le travail des services de propreté « doit être assuré les week-ends et les jours fériés en fonction des nécessités, à l'exception, pour ce qui concerne l'Agence Bruxelles-Propreté, du 25 décembre au 1<sup>er</sup> janvier ».

Les organisateurs en avaient d'ailleurs été informés dès le mois d'octobre. Ce n'est cependant qu'en date du 28 décembre à 16 h 30 que ceux-ci ont transmis par fax à l'agence sur demande d'intervention de ses services. Vu le caractère tardif de la demande, il n'était pratiquement pas possible d'obtenir des volontaires pour le 1<sup>er</sup> janvier. Il était par ailleurs impossible de procéder, à ce moment, à des désignations d'office en raison

notamment des accords conclus avec les organisations syndicales.

Je vous signale enfin avoir donné, pour éviter tout problème ultérieur, des instructions pour qu'un comité de pilotage, composé de représentants de l'agence et de la ville, soit rapidement mis sur pied. Ce comité sera notamment chargé de veiller à la mise en œuvre effective des modalités concrètes de collaboration qui doit avoir lieu, notamment à l'occasion des grands événements.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE «DE PROBLEMEN INZAKE SOCIALE ZEKERHEID WAARMEE DE PERSONEELSLEDEN VAN NET BRUSSEL GECONFRONTEERD WORDEN»**

**QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT «LES PROBLEMES AUXQUELS SONT CONFRONTES LES MEMBRES DU PERSONNEL DE BRUXELLES-PROPRETE EN MATIERE DE SECURITE SOCIALE»**

**De Voorzitter.** — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mijnheer de Voorzitter, uit de informatie waarover ik beschik leer ik dat de personeelsleden van Net Brussel onlangs geconfronteerd werden met heel wat problemen met hun ziekenfonds. Zo bleek dat een aantal personeelsleden niet in orde was voor de periode van 1 oktober 1998 tot 31 december 1998. Anderen zouden dan weer niet in orde zijn voor de volledige periode vanaf 1 oktober 1998 tot einde 1999.

Zo zijn er personeelsleden die niet op een tegemoetkoming van hun ziekenfonds konden rekenen omdat de werkgever, Net Brussel, blijkbaar nalatig was geweest. Voor bepaalde personeelsleden dreigde de schade in de honderdduizenden franken te lopen.

Ondertussen heeft Net Brussel aan zijn personeelsleden een attest toegestuurd waaruit moet blijken dat de betrokken personeelsleden in de bedoelde periode wel degelijk werkzaam waren bij Net Brussel. Dit attest moet bij ziekenfonds van het personeelslid worden binnengebracht.

Kan de minister mij de ware toedracht van de problemen schetsen? Kan de minister mij meedelen welke de oorzaak is van de problemen? In welke rechtspositie bevinden de ongeveer 1 700 werknemers van Net Brussel zich nu ten gevolge van deze problemen? Kan de minister mij verzekeren dat het inleveren van het bedoelde attest zal volstaan om ervoor te zorgen dat de werknemers op een tegemoetkoming van het ziekenfonds

kunnen rekenen? Lopen er ten gevolge van dit probleem rechtsgedingen? Op welke wijze zal Net Brussel de belangen van zijn werknemers vrijwaren? Waarom werden de personeelsleden niet terdege over deze problemen geïnformeerd? Welke maatregelen heeft de minister genomen om ervoor te zorgen dat deze problemen zich niet zullen herhalen en om ervoor te waken dat geen enkel personeelslid van Net Brussel hierdoor financiële of andere schade ondervindt?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Gosuin, minister.

**De heer Didier Gosuin,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mijnheer de Voorzitter, het probleem dat hier wordt aangehaald betreft de bijdragebonds voor de ziekenfondsen en, meer bepaald, de bijdragebonds voor het laatste kwartaal van het jaar 1998.

De bijdragebonds worden opgemaakt door de Rijksdienst voor sociale zekerheid-provinciale en lokale besturen en rechtstreeks aan de verschillende ziekenfondsen toegestuurd, zonder enige tussenkomst van het Agentschap Net Brussel.

Via een aantal medewerkers heeft het agentschap contact met de RSZ opgenomen teneinde vooralsnog de nodige attesten aan de ziekenfondsen te bezorgen. Aangezien dit verzoek niet meteen kon worden ingewilligd, heeft het agentschap het initiatief genomen om voor het bewuste kwartaal zelf de nodige bijdragebonds op te stellen. Deze werden ter beschikking gesteld van alle personeelsleden met het verzoek dit administratief document aan hun ziekenfonds te overhandigen.

Slechts een zeer gering aantal medewerkers, ongeveer 30 personen, heeft enige moeilijkheden met hun ziekenfonds ervaren, moeilijkheden die het gevolg waren van een technisch probleem bij de RSZ-PLB.

De rechtspositie van de medewerkers wordt in geen geval aangetast door deze problemen. Het attest dat door het agentschap werd uitgereikt is voldoende opdat de betrokken werknemers van de tegemoetkomingen van hun ziekenfonds zouden kunnen genieten.

Er zijn mij geen rechtsgedingen bekend. Vanzelfsprekend behartigt het agentschap de belangen van zijn personeel, getuige daarvan het op eigen initiatief uitreiken van de bijdragebonds.

Het agentschap kon evenwel zijn personeel niet informeren, omdat het zelf niet door de RSZ-PLB was ingelicht.

Ten slotte heb ik geen maatregelen moeten nemen, doordat het agentschap zelf, van zodra het kennis had van de problemen, de nodige schikkingen heeft getroffen.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mijnheer de Voorzitter, ik heb vernomen dat er ziekenfondsen waren die de gegevens onvoldoende vonden en bijgevolg hebben geweigerd een tegemoetkoming uit te betalen. Zijn er op het ogenblik nog problemen in dat verband?

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Gosuin, minister.

**De heer Didier Gosuin,** minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mijnheer de Voorzitter, ik meen dat momenteel alles in orde is en dat de betrokken ziekenfondsen de tegemoetkomingen

normaal uitbetalen. Een tussenkomst van mijnentwege is dus niet nodig.

**De Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h 04.*

*De plenaire vergadering wordt om 17.04 uur gesloten.*